

C.R.I.C. N° 93 (2011-2012)

4e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances

Mardi 28 février 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	5
<i>Absences motivées</i>	5
<i>Organisation des travaux</i>	5
<i>Proposition de décret instituant un parcours d'intégration, déposée par M. Borsus, Mme Bertouille, MM. Dodrimont, Jamar et Mme Pary-Mille (Doc. 405 (2010-2011) N° 1)</i>	5
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	5
<i>Exposé de l'un des auteurs de la proposition de décret</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Borsus.....	5
<i>Discussion générale</i>	
Orateurs : M. le Président, MM. Daele, Kilic, Mme Goffinet, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, M. Borsus.....	8
<i>Vote</i>	17
<i>Justification d'abstention</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Kilic, Mme Reuter.....	17
<i>Confiance au rapporteur</i>	18
<i>Proposition de résolution relative à l'accessibilité des bâtiments publics dépendant de la Région wallonne, déposée par Mme Bertouille et Consorts (Doc. 119 (2009-2010) N°1)</i>	18
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	18
<i>Exposé de l'un des auteurs de la proposition de résolution</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Bertouille.....	18
<i>Discussion générale</i>	
Orateurs : M. le Président, Mmes Sonnet, Goffinet, M. Daele, Mme Bertouille, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, Mme Bertouille, M. Bayet,.....	19

<i>Questions orales</i>	25
-------------------------------	----

Question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'usage, par l'AWIPH, du Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM) »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	25
---	----

Question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la dangerosité de l'aluminium »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	27
---	----

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la plate-forme et le site internet : « Bien vivre chez soi » »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme de Coster-Bauchau, M. le Président, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	29
--	----

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'appel à projets « Ville/Commune/Région, amie des aînés » »

Orateurs : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	30
---	----

Question orale de Mme Kapompolé à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la consommation d'alcool chez les adolescents »

Orateurs : M. le Président, Mme Kapompolé, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	32
---	----

Question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le taux élevé de suicides en Wallonie »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	34
---	----

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le pseudo-abandon des personnes âgées »

Orateurs : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	35
--	----

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'approche des centres de planning familial à l'égard de la vie affective et sexuelle des personnes porteuses d'un handicap »

Orateurs : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	37
--	----

Question orale de Mme Kapompolé à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'élaboration du rapport « Pékin » »

Orateurs : M. le Président, Mme Kapompolé, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.....	39
Liste des intervenants.....	41
Abréviations courantes.....	42

Présidence de M. Tiberghien, Vice-Président

- La séance est ouverte à 14 heures 07 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Je dois excuser le Président, M. Onkelinx et Mme Salvi.

Sont excusés pour raisons de santé:
M. Dodrimont et Mme Trotta.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Pour l'organisation de nos travaux, je vous propose, à moins que vous n'ayez une demande particulière, de ne pas passer à l'examen de l'arriéré de notre commission parce que je trouve que ce point revient plutôt au président de notre commission. Aussi, et si vous en êtes d'accord, nous reportons l'examen de l'arriéré à quinzaine.

Je vous remercie.

L'interpellation :

- de M. Fourny, sur «la récente annonce de la Ministre Tillieux à propos de la réutilisation des aides techniques pour les personnes handicapées» à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, est retirée.

Les questions orales :

- de Mme Trotta, sur «les mesures mises en œuvre en matière de cyberdépendance»;
- de Mme Sonnet, sur «la télévigilance»;
- de M. Prévot, sur «la durée des subventions accordées par la Wallonie aux maisons d'accueil»;
- de Mme Trotta, sur «les suites du Plan égalité des chances»;
- de M. Senesael, sur «l'évaluation du contrat de gestion de l'AWIPH»;
- de M. Onkelinx, sur «l'accessibilité des infrastructures culturelles et touristiques pour les personnes en situation de handicap, à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sont retirées.

PROPOSITION DE DÉCRET INSTITUANT UN PARCOURS D'INTÉGRATION, DÉPOSÉE PAR M. BORSUS, MME BERTOUILLE, MM. DODRIMONT, JAMAR ET MME PARY-MILLE (DOC. 405 (2010-2011) N°1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret instituant un parcours d'intégration, déposée par M. Borsus, Mme Bertouille, MM. Dodrimont, Jamar et Mme Pary-Mille (Doc. 405 (2010-2011) N°1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Mme Reuter est désignée en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Exposé de l'un des auteurs de la proposition de décret

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci M. le Président. Bonjour chers collègues et amis, vous qui assistez à nos travaux ou qui les facilitez, nous souhaitons avoir l'occasion de vous exposer la proposition de décret qu'avec Mme Pary-Mille, M. Jamar, M. Dodrimont, et Mme Bertouille, nous avons élaborée. Elle concerne une matière importante dans notre société et que nous souhaitons traiter sans ambiguïté, de façon claire et nette, mais aussi sans tabou, tout en évoquant celle-ci avec toutes les nuances que requiert une matière qui, est à l'évidence, est sensible, tant au sein de l'opinion, qu'en termes de convictions au sein de ce parlement.

Concrètement, avec mes collègues, nous avons fait le point concernant les mécanismes d'intégration et d'insertion dans notre société. Il s'agit aussi de faire le point sur les possibilités offertes aux ressortissants étrangers lorsqu'ils s'installent chez nous, de pouvoir effectivement disposer des outils nécessaires à la maîtrise de notre langue, à une connaissance suffisante de notre société, d'un certain nombre de ses fondements démocratiques et de ses fondamentaux juridiques, à l'intégration sociale et professionnelle. Bref, en un mot, il s'agit ici de la

place que ces ressortissants peuvent escompter assumer en tant que nouveaux citoyens de notre société.

Pour ce faire, permettez-moi tout d'abord de rappeler quelques éléments contextuels. Le phénomène de l'immigration, même s'il n'est pas propre à notre région ni à notre pays, est à l'évidence un phénomène d'ampleur. Dans les développements de notre proposition déjà déposée en juin 2011, nous avons rappelé combien les chiffres de l'immigration sont importants, – vous les retrouvez dans le premier terme de notre développement – et combien ils s'inscrivent à la hausse.

Deuxième élément de notre constat. Certains dispositifs existent aujourd'hui au niveau de la Région wallonne. Notre page n'est pas complètement blanche puisque des textes et avec eux des arrêtés d'application traduisent dans le droit wallon un certain nombre de dispositions. Je voudrais rappeler ici notamment le décret du 4 juillet 1996 relatif à l'intégration des personnes d'origine étrangère, l'arrêté du Gouvernement wallon qui l'a appliqué ainsi que les décrets programme et décrets successifs qui les ont modifiés. L'objectif de ce décret était de formuler une politique globale d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Cependant notre constat va au-delà de la situation puisque les textes existants n'abordent pas de façon approfondie, systématisée et obligatoire le parcours d'intégration des personnes d'origine étrangère et de l'ensemble de celles qui séjournent sur notre territoire. Raison pour laquelle ce que nous souhaitons vous proposer n'est pas révolutionnaire à l'échelle de l'Europe et du monde, bien que novateur dans l'approche pour notre région. En effet, un certain nombre de pays ou de régions qui nous sont proches ou qui nous entourent ont d'ores et déjà, et avec succès dans la plupart des cas, développé ce mécanisme du parcours individuel d'accueil et d'intégration.

Nous considérons ce parcours comme une opportunité. C'est la raison pour laquelle nous avons délibérément choisi le vocable «bénéficiaire». Nous avons fait le choix de dire que dès l'instant où une personne choisit de s'installer chez nous, il y a un certain nombre de choses à accomplir nécessairement, quelle que soit la situation, et même si le texte prévoit des exceptions, j'y reviendrai. Nous considérons cependant que cette obligation constitue une opportunité, un bénéfice, un outil dont les personnes étrangères qui s'installent chez nous doivent pouvoir bénéficier.

D'autre part, et en ce qui concerne ce caractère obligatoire et de manière à éviter tous les écueils,

nous avons prévu quelques dispenses relatives à des situations évidentes. D'abord, si l'on est un résident faisant usage de la mobilité en tant que résident de l'Union européenne. Ensuite, si l'on a déjà bénéficié du même parcours ailleurs dans le pays. Nous avons ici voulu éviter l'écueil de nature communautaire qui ferait qu'on aurait pu venir introduire dans ce dispositif une dimension communautaire à l'échelle intra-belge. Ce n'est absolument pas notre intention. Enfin, nous prévoyons aussi dans des cas limités que le gouvernement pourrait lui-même décider d'exceptions.

En quoi consisterait très concrètement ce dispositif? Au lieu du mécanisme actuel tel que nous le connaissons, Mme la Ministre ne manquera pas de le rappeler tout à l'heure, nous prévoyons que le territoire de notre région est couvert et organisé en bureaux d'accueil qui sont autant d'ASBL, d'institutions agréées par la Région wallonne pour assumer les fonctions qu'elles ambitionnent de pouvoir mener à bien, fonctions reprises dans ce décret: organiser l'accueil et le parcours individuel d'intégration, d'information, de formation, d'acquisition d'un certain nombre de connaissances et de compétences des personnes d'origine étrangère qui s'établissent durablement chez nous. Je rappelle, et cela tombe sous le sens, qu'il s'agit bien évidemment des personnes qui s'établissent chez nous légalement.

Premier élément du dispositif. Notre territoire est couvert par des bureaux d'accueil où ces personnes sont invitées à bien vouloir s'adresser, pour débattre, et établir, en lien avec des professionnels agréés, leur parcours individuel d'accueil, d'intégration, d'information, de formation ainsi que d'autres éléments que je vais évoquer.

Deuxième élément du dispositif. Que va-t-on trouver derrière ce vocable parcours individuel d'accueil et d'intégration? Il y a bien évidemment un signe très clair derrière tout cela, et nous ne nous en cachons pas. On ne s'établit pas comme cela en Wallonie, et puis point à la ligne. On s'établit chez nous en Wallonie, et, pour décliner son parcours personnel et professionnel et celui de sa famille, on a un certain nombre d'obligations. Nous assumons pleinement cela en tant que libéraux. S'installer chez nous implique des obligations si l'on veut se donner une chance à soi-même de s'intégrer dans la société au sein de laquelle on vient de s'installer et où on ambitionne de s'installer durablement. C'est évidemment un choix politique fort et éminemment respectueux à la fois de ces personnes, mais aussi de la société telle qu'on l'imagine. Une société qui intègre, comporte une dimension interculturelle, mais qui n'est pas non plus une société naïve, portes et fenêtres ouvertes, qui dirait: «Installez-vous chez nous et, si vous le souhaitez, saisissez certains des

dispositifs qui existent chez nous». S'installer chez nous veut dire, à notre estime, un certain nombre de devoirs, d'obligations, mais aussi des opportunités que l'on doit pouvoir saisir.

Quelle en est la déclinaison concrète? Deux volets apparaissent dans ce parcours personnel d'accueil et d'intégration. Le premier volet est destiné à permettre l'autonomie des bénéficiaires. Vous n'ignorez pas, tout comme les organisations spécialisées d'ailleurs, combien il est difficile de pouvoir disposer de toute une série d'informations par rapport à la société, au pays, aux institutions au sein desquels on s'installe.

Premier volet. Nous prévoyons, tout d'abord, une connaissance et un apprentissage intensif de la langue. La connaissance de la langue, même si elle est progressive, même si elle est française langue étrangère, même si elle est la langue que l'on pratiquera en deuxième lieu après sa langue maternelle ou familiale, est à nos yeux un élément indispensable de l'intégration dans notre société. Il peut y avoir, de manière complémentaire et suivant les situations des personnes concernées, des modules d'alphabétisation, et très certainement une initiation à la citoyenneté. Il me paraît extrêmement opportun que l'on puisse mesurer ce qu'est la citoyenneté, les institutions, que l'on puisse comprendre celles-ci, que l'on puisse également disposer d'informations de base, extrêmement importantes, concernant les fondamentaux de notre société: l'égalité homme/femme, les principes élémentaires de notre Constitution, de notre droit, l'apprentissage d'un certain nombre de droits ou d'obligations dans notre société. C'est donc le premier volet, tout un paquet d'éléments pour lesquels il nous semble vraiment impérieux de disposer de cette connaissance de la langue, de ces éléments de base de la citoyenneté et des institutions, des fondamentaux de notre société.

Le deuxième volet est destiné aux mêmes bénéficiaires. Il se veut le levier de l'insertion socioprofessionnelle. Il est bien clair que quelle que soit la générosité de notre système social, nous souhaitons avoir un discours franc et responsable avec l'ensemble de la société en ce compris, avec les personnes étrangères qui s'installent chez nous. Je ne fais de procès d'intention à personne. Monsieur le Président, vous connaissez mon sens de la nuance. Le but n'est évidemment pas de dépendre de la société qui vous accueille. Il y a de nombreux cas particulièrement remarquables, quel qu'en soit le niveau, le domaine et le secteur d'intégration socioprofessionnelle dans notre société. Le but est d'en devenir un acteur socioprofessionnel, comme tout un chacun. Pour ce faire, il faut se rendre compte que ce n'est pas évident et qu'il y a un certain nombre d'handicaps. Les organisations qui

travaillent déjà aujourd'hui dans le secteur associatif de façon spontanée ont un certain nombre de messages, de constats et d'expertises à partager à cet égard. Il nous semble évident que le parcours individuel doit comporter un volet vraiment d'insertion sociale et professionnelle, avec une guidance sociale vers l'emploi. Hier, nous avons eu des discussions approfondies avec les présidents et administratrices générales du Forem concernant l'insertion socioprofessionnelle, en général, concernant la formation professionnelle concernant si nécessaire l'aide scolaire, le soutien aux familles, l'accès à notre culture, à un certain nombre d'éléments qui font faire même si l'on est primo-arrivant en Région wallonne, on aura de raisonnables chances d'y trouver un emploi, les canaux de son insertion sociale pour soi et sa famille. Derrière tout cela, les formations, l'information sur les métiers en pénurie, la formation professionnelle qualifiante. Bref, tout un volet socioéconomique qui va permettre aux gens concernés ou en tout cas, à un maximum d'entre eux de devenir non seulement des citoyens informés de la société dans laquelle ils s'établissent, mais aussi, des acteurs susceptibles d'en être de futurs travailleurs.

Ensuite, je terminerai mon exposé introductif par un élément capital de notre approche tant que je sens un fond de soutien dans l'auditoire et dans ce groupe. Ce parcours – et on en a longuement discuté avec mes collègues – individuel d'accueil et d'intégration est-il obligatoire ou facultatif? Grosso modo restons-nous dans le schéma actuel? On va faire un peu plus, différemment, autrement de ce que l'on fait depuis toujours. Assume-t-on vraiment le message qui est le nôtre? Nous avons fait un choix, qui va certainement être débattu. J'imagine que la polémique va surgir. Ce choix c'est de dire que nous vous proposons que ce soit obligatoire. Nous allons plus loin, Madame la Ministre, non seulement que cela soit obligatoire, mais que si l'on n'y souscrit pas, il y ait toute une échelle d'attitude, de conviction, de sensibilisation, de rappel, et le cas échéant, si cette démarche n'aboutit pas, en ce compris de sanctions administratives et financières.

On s'assume et on assume nos convictions. On s'installe chez nous. Cela veut dire un certain nombre de choses, d'engagements, de choses à respecter. Cela ne veut pas dire que tout le monde doit aboutir, réussir, on doit avoir des nuances autour de tout cela. Nous sommes par avance d'accord. Mais si l'on se refuse à faire le minimum pour pouvoir bien connaître la société qui vous accueille, s'intégrer dans des marchés professionnels, comprendre tout simplement la langue de la société qui vous accueille, connaître les institutions dont vous devez être un des citoyens, on estime que cela ne va pas. On estime que l'on ne fait

pas les minima pour permettre effectivement de prendre sa place dans une société que l'on sait devenue, au fil du temps, des présences, des flux migratoires – et l'histoire en a connu de nombreux – une société multi ou interculturelle. Je sais qu'il y a un vaste débat entre multi et interculturel. Les sociologues pourraient en débattre jusqu'à plus de session au Parlement wallon. En tout cas, si l'on veut pouvoir être un citoyen raisonnablement intégré, actif et acteur de son propre destin et du destin de la société, dont on fait dorénavant partie, il faut effectivement avoir le courage de franchir des obstacles ou de saisir des possibilités. C'est ce que nous vous proposons.

Nous avons laissé une habilitation modeste au gouvernement. Vous savez, nous ne sommes pas des accros de l'habilitation du gouvernement parce que nous savons que souvent il en a fait bon usage, mais quelquefois, il n'en a pas fait d'usage du tout ou un très mauvais usage. On a néanmoins prévu une habilitation modérée du gouvernement de manière à ce que le gouvernement puisse concernant les modalités techniques, les conditions d'agrément, d'attestations de poursuite de ce parcours d'intégration, disposer d'un certain nombre de modalités.

J'en termine par une question à Mme la Ministre, pour que l'on mesure bien aujourd'hui l'état des lieux de ce qui se passe dans notre société wallonne. Madame la Ministre, pouvez-vous me dire combien d'organisations sont déjà, à un titre ou à un autre, actives en matière d'intégration de personnes d'origine étrangère? Quels sont les crédits qui y sont destinés, les évaluations de ces politiques? Quelle est la photographie de la situation actuelle? En ce qui nous concerne, nous voulons la faire changer et sans tabou, mais, en même temps, de façon très transparente.

M. le Président. – Merci, Monsieur Borsus.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Président. Madame la Ministre, chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que la mise sur pied d'un parcours d'intégration à destination des primo-arrivants en Wallonie, mais plus largement en Belgique francophone, me tient à cœur.

Tous ceux qui assistent régulièrement à cette commission peuvent savoir que j'ai eu l'occasion de

questionner et d'interpeller Mme la Ministre à plusieurs reprises, dont la dernière de manière orale, puisque des questions écrites ont également suivi, le 31 mai 2011, lorsque j'avais notamment proposé l'audition du CIRE et de l'ASBL BON que nous avons reçu ici même le 10 janvier.

Un parcours qui me tient à cœur en partie, et plus largement des écologistes, puisque vous n'êtes pas sans savoir que l'initiative de la mise en place d'un tel parcours en Région flamande, au début des années 2000, revient à Agalev, l'ancien nom de nos alter ego du nord Groen, et qui tient à cœur au gouvernement puisqu'il est mentionné en toutes lettres dans la Déclaration de politique régionale, n'est-ce pas Madame la Ministre? Le gouvernement mettra en place un véritable parcours d'accueil et d'insertion des primo-arrivants.

Notre vision ne vous est pas non plus inconnue. Je l'ai exprimée ici plusieurs fois. Nous désirons voir mis en œuvre un parcours d'intégration qui ne doit pas être un parcours d'assimilation, de formatage, mais bien un parcours qui donne de l'autonomie, qui émancipe, qui permet de pouvoir se prendre en main, d'aller vers plus d'indépendance dans la société dans laquelle ces personnes vivent et vivront.

L'indépendance, c'est la maîtrise de la langue parlée là où l'on vit, en l'occurrence, dans notre pays, une des trois langues nationales: français, néerlandais, allemand, voire langue des signes française, langue des signes néerlandaise, langue des signes allemande. L'indépendance est de comprendre la société dans laquelle on vit, d'avoir les clés d'un honnête citoyen. L'indépendance, c'est l'intégration également socioprofessionnelle.

À la lecture de la proposition de décret, déposée par M. Borsus, Mme Bertouille et consorts, je dois dire qu'il y a certaines visions que je ne partage pas avec eux.

Vous avez parlé, Monsieur Borsus, du caractère obligatoire de ce parcours. L'objectif de la proposition de décret est de formaliser l'existence du parcours d'intégration, de l'imposer à tous les primo-arrivants, individuellement, et de prévoir des sanctions pour les récalcitrants. Il est précisé plus loin que, ne pas suivre ce parcours amène à une amende administrative allant de 50 à 5000 euros. Je passerai sur l'emploi du vocabulaire que je trouve malheureux et récalcitrant.

Nous entendions le 10 janvier le directeur de l'ASBL BON, Monsieur Borsus, puisque vous n'étiez pas là, c'est le bureau d'accueil à Bruxelles, le pendant bruxellois du parcours flamand. Nous entendions donc ce directeur, M. De Jonghe, nous

dire qu'il n'était pas favorable à un système de sanctions, qu'il l'estimait contre-productif.

Pour ma part, le caractère obligatoire de ce parcours me pose problème. La menace ne me semble pas être le meilleur moteur ni la meilleure motivation pour arriver à une meilleure intégration des primo-arrivants dans notre société. Celle-ci doit être encouragée, fortement, mais sans menace.

Deuxièmement, votre proposition ne fait pas de réelle distinction entre personnes étrangères et primo-arrivants. Or, cette notion de primo-arrivants doit être bien précisée. À qui s'adresse précisément ce parcours? Les anciens migrants, établis depuis plusieurs années sur le territoire, pourraient-ils avoir accès ou non, ou peut-être de manière transitoire, ou serait-ce réservé aux arrivés récents? La question mérite d'être bien précisée.

Un troisième point, pour ne pas être trop long, concerne la question de la langue dans laquelle votre premier volet se déroule et qui comporte des cours de français, langues étrangères, ou alphabétisation, ainsi qu'une initiation à la citoyenneté et à la vie pratique. Dans quelle langue serait donnée cette initiation? Le CIRE et l'ASBL BON, qui sont venus ici il y a quelques semaines, ont insisté sur ce point.

Afin d'être efficace, il est nécessaire que les premières clés de compréhension de la société d'accueil soient intégrées dans sa langue d'origine, sans quoi les mois d'apprentissage du français, avant de pouvoir avoir un niveau acceptable de compréhension pour avoir accès à ces informations, sont perdus, et les premiers mois sont des mois importants pour l'intégration d'une personne. Ce sont des mois où l'on prend ses repères, ses habitudes, ses marques, et il serait dommage que ces mois soient perdus.

Pour conclure, Monsieur le Président, je remercie le MR de participer aux débats avec sa proposition de décret. Celle-ci a été déposée en juin 2011. Mais elle est arrivée un peu en retard, comme les carabiniers, quand le gouvernement et la majorité de l'Olivier avaient déjà avancé sur le sujet.

Madame la Ministre, je pense que vous ne manquerez pas de pouvoir nous informer de l'état d'avancement du sujet au niveau de vos compétences puisque nous sommes ici au Parlement wallon, mais aussi plus largement au niveau francophone.

Vous comprendrez que je n'ai pas envie de soutenir ce projet de décret dans la forme telle qu'elle nous est présentée ici.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, et sincèrement, j'aimerais remercier le groupe MR et M. Borsus pour cette proposition. Comme vous l'avez dit, c'est un sujet sensible, important, mais complexe. Ce travail est nécessaire parce que la prise en charge d'une personne issue de l'immigration très tôt permet d'obtenir des résultats très tôt et donc, une meilleure intégration. Cela permet à la personne de bénéficier de ses droits assez rapidement et d'assumer aussi ses obligations.

Je pense que l'avenir de la Wallonie passera par l'intégration de ces personnes, de ces citoyens marginalisés.

Au nom de mon groupe, je voudrais dire que la proposition de décret me semble arriver à un mauvais moment. En effet, comme il s'y est engagé à travers sa Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon travaille actuellement à l'élaboration d'un parcours du primo-arrivant en Wallonie, qui intégrera toute une série de dimensions. Ce parcours sera d'ailleurs couché sur le papier probablement au travers d'un texte décretaal qui arrivera bientôt sur la table du Parlement wallon.

Mme la Ministre nous a d'ailleurs tracé les grands axes de ce futur parcours du primo-arrivant qui, il faut le souligner, ne s'éloigne pas dans les grandes lignes de celui proposé par M. Borsus. Nous avons des points communs. Nous y retrouvons, en effet, l'importance d'enseigner le français comme langue étrangère, l'existence de modules de citoyenneté ou encore l'importance d'apporter un soutien et une formation socioprofessionnelle. Sur les grandes lignes, nous semblons tous plus ou moins d'accord.

Je dirai que c'est sur la forme que les opinions divergent. En effet, nous nous interrogeons sur la nécessité de créer de nouvelles structures, en l'occurrence, des associations sans but lucratif, qui seraient en charge de la mise en œuvre sur le terrain de ce parcours individualisé de l'intégration. Ces structures vont venir s'ajouter à l'existant. Vous avez parlé du décret de 1996. Vous savez qu'une série de structures ont été mises en place, Monsieur Borsus, et dans le contexte budgétaire extrêmement difficile que nous connaissons actuellement, est-il vraiment nécessaire de venir créer de nouveaux modules qu'il faudra inévitablement financer? De surcroît, il me semble que le MR tient à bien des égards un discours de rationalisation des structures régionales, que je partage, que mon groupe partage. Il y a donc ici un contexte paradoxal.

Il semble plus judicieux de travailler sur base des structures qui existent puisqu'un important travail de terrain est déjà réalisé, et de travailler en réseau et

en partenariat avec les autres niveaux de pouvoir, tels que la Fédération Wallonie-Bruxelles, la CoCoF, la Région bruxelloise. Il nous semble plus intéressant de partir des initiatives et des structures existantes afin de réaliser un maillage efficace en rationalisant les structures régionales.

Beaucoup d'actions sont déjà mises en œuvre à travers notamment les Centres régionaux d'intégration, sur lesquels nous devons pouvoir nous baser pour élaborer ce parcours. L'ensemble de ces réalités est complètement occulté du texte qui nous est présenté.

Autre aspect formel sur lequel nous émettons les plus grandes réserves, c'est l'aspect obligatoire des modules, comme l'a souligné mon voisin, et la notion de sanctions financières en cas de non-respect. Il nous semble fondamental de définir précisément ce sur quoi porteront exactement les différentes obligations et quelle forme devra recouvrir cette obligation. Cette notion est encore beaucoup trop floue dans le texte qui nous est présenté.

De même, l'échelle des sanctions est très importante, voire pour les sanctions financières les plus élevées, complètement disproportionnées par rapport aux infractions relevées. Il nous semble qu'il y a lieu d'agir avec beaucoup de prudence et de mesure, en ce qui concerne ces deux notions.

Le débat que nous avons eu en janvier de cette année au sein de cette commission nous a montré combien le sujet méritait une longue réflexion.

Monsieur le Président, je tiens sincèrement à remercier le groupe MR pour sa contribution, mais je pense qu'ici, nous sommes dans une réflexion globale. Nous devons continuer dans ce sens-là et c'est à ce niveau-là que je proposerais qu'on auditionne également des structures tel le DISCRI, dispositif de coordination des centres régionaux d'intégration qui est la structure de référence en Wallonie et peut-être aussi le SETIS, le service des interprètes et traducteurs au niveau wallon.

C'est pour toutes ces raisons que mon groupe ne soutiendra pas cette proposition.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Monsieur le Président, la Wallonie a déjà agi en matière de primo-arrivants. Vous rappelez un certain nombre de choses qui ont été mises en place en Wallonie et comme on le sait, notre système en Belgique est complexe. C'est quelque peu un mal wallon et il faut le reconnaître, on est parfois déstructuré ou non structuré.

La question du parcours d'intégration structuré pour le primo-arrivant n'a pas encore été tranchée chez nous, contrairement à nos voisins, que ce soit en Flandre, mais aussi au Canada, en Nouvelle-Zélande ou au Danemark.

Je vous rejoins dans le fait que les politiques actuelles ne sont pas assez satisfaisantes et donc pas assez cordonnées et qu'il y aurait lieu d'analyser ce qui est mis en place, de modifier, d'améliorer et de faire évoluer les systèmes et les politiques actuelles d'accueil en place au niveau wallon.

Mme la Ministre, au mois de janvier, nous annonçait, ce qui a été repris par mon collègue, avoir fait état de la situation et de la volonté d'établir ce véritable parcours d'accueil et d'insertion des primo-arrivants dans notre région. Elle a ajouté qu'il fallait profiter de cela également pour créer un maximum de transversalité.

Dans sa note d'orientation est repris notamment le parcours qui devrait être réalisé sur une base volontaire.

Vous, dans votre proposition, vous préconisez un parcours plutôt obligatoire. Je pense que l'objectif doit d'abord et avant tout pour moi être de créer un circuit de motivation, et cela passe par un certain nombre d'éléments d'obligation. Mais la question n'est pas de savoir s'il faut qu'il y ait obligation ou non, mais de savoir sur quoi porte l'obligation. Ils ont une obligation de moyen plus qu'une obligation de résultat, faute de quoi on va se retrouver devant une situation discriminante, encore plus qu'actuellement. Ce n'est évidemment pas du tout souhaitable. Il y a une responsabilité de nous tous, hommes et femmes politiques, ainsi que des acteurs de terrain, celle de placer les choses sous cet angle.

Au-delà de cette question précise du parcours du primo-arrivant, il est également indispensable de financer un dispositif multisecteurs qui permettrait l'égalité d'accès sur tout le territoire de la Région wallonne. Une coordination devrait d'ailleurs être mise en place entre Bruxelles et la Wallonie.

Je pense qu'on peut profiter de votre proposition, que c'est une bonne chose puisque cela permettra à Mme la Ministre de faire le point dans notre commission sur les engagements que le Gouvernement wallon a pris en la matière, par rapport à ce qui est inscrit justement dans la Déclaration de politique régionale. De voir les avancées constatées à ce jour.

Par rapport au fait de savoir si cela devrait être obligatoire ou sur base volontaire, il faut se donner le temps de la réflexion et analyser les avantages et inconvénients des politiques qui ont été mis en place

dans les autres pays du monde, avant de nous prononcer définitivement sur la meilleure option à prendre.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs du public, cela fait plaisir de voir l'intérêt porté aujourd'hui à cette question de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Elle suscite des débats dans la société, de manière générale, mais aussi de vives conversations entre nous. Effectivement, M. Daele et d'autres membres de la commission ont déjà régulièrement interpellé sur le sujet. Nous avons eu ces fameuses auditions qui étaient très intéressantes et qui montraient une situation bruxelloise tout à fait différente de la situation wallonne. Et à situation différente, solution différente.

Monsieur Borsus, il est clair qu'il faut analyser au plus près des besoins et répondre en fonction de cette situation de terrain, c'est ce que nous tentons de faire. En tout cas, ce qui est clair, c'est l'intérêt porté à la question; ce qui est moins clair, c'est le «comment résoudre» cette question du parcours d'intégration.

Alors, oui, nous sommes d'accord sur certains principes de base, on l'a évoqué, c'est l'insertion globale citoyenne, la langue qui est bien sûr un vecteur important d'intégration, et ce n'est pas la traductrice que vous avez devant vous qui le démentira.

L'insertion socioprofessionnelle, c'est important, la formation aussi, bien sûr, qualifiante de préférence, et tout cela devra s'intégrer dans le parcours. Il n'en reste pas moins que nous avons aujourd'hui toute une série d'associations, de pouvoirs publics concernés par ces questions et ce qu'il importe, c'est de coordonner au mieux aujourd'hui toutes ces initiatives, toutes ces actions, pour arriver à ce fameux parcours d'intégration qui doit être totalement individualisé pour répondre aux besoins des personnes qui sont fondamentalement différents.

C'est justement ce qui motive un travail long, certes, mais un travail important, pour élaborer ce fameux parcours d'intégration en Région wallonne.

Comme vous le savez, la politique d'intégration en Wallonie se fonde sur un décret, celui du 4 juillet 1996, vous voyez que ce n'est pas tout à fait récent,

cela fait plus de 15 ans qu'on en parle. Ce décret est relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Il a été modulé en avril 2009, – quand on parle de modification, c'est souvent avril 2009, ce n'est pas compliqué –, mais en tout cas, le texte a été aujourd'hui modulé pour répondre aux réalités nouvelles de la société. Ce texte fait partie intégrante, bien sûr, de notre nouveau Code de l'action sociale.

Ce texte prévoit d'agréer, de subventionner les fameux centres régionaux d'intégration qui sont situés dans les sous-régions qui comptent le nombre le plus important de personnes issues de l'immigration et elles sont au nombre de sept; donc forcément il y a sept centres régionaux d'intégration. Pour être agréés, ces centres ont dû être créés à l'initiative des pouvoirs publics ou d'associations en veillant chaque fois à ce qu'il y ait une parité entre ces pouvoirs publics, ces associations, dans les organes d'administration de ces centres régionaux. Je pense que c'est important pour la diversité de la prise en compte des personnes.

Ce décret prévoit également de subventionner des initiatives locales de développement social qui vont permettre d'intégrer les migrants, à terme en tout cas. Un appel à projets est lancé chaque année et depuis le début de la législature, il cible le public des primo-arrivants, c'est un public prioritaire.

En plus de cet appel à projets, pour les initiatives locales, évoquons aussi les appels à projets prévus par ce qu'on appelle le FIPI ou le FEI, donc le Fonds d'impulsion pour la politique d'immigration et le Fonds européen d'intégration. Vous voyez qu'il existe toute une série d'initiatives.

Pour concrétiser tout ce travail, la Wallonie a consacré, en 2011, pour répondre à une de vos questions sur les moyens, près de six millions d'euros. À peu de choses près, pour moitié, c'est le subventionnement, le financement des centres régionaux d'intégration qui emploient, Monsieur Borsus, environ 120 personnes aujourd'hui sur l'ensemble du territoire wallon. L'autre moitié de cette enveloppe est consacrée au financement de quelque 200 opérateurs sur le territoire, principalement des opérateurs du monde associatif qui développent ces fameuses initiatives locales de développement social.

Les opérateurs ont aussi bénéficié de soutien en terme de moyens humains, puisque ce sont 135 postes de travail supplémentaires qui ont pu être dégagés grâce au plan que l'on appelle communément le Plan Marshall, et ces emplois participeront, je n'en doute pas, à une ébauche de professionnalisation de ce secteur.

Depuis 2009, donc depuis mon entrée en fonction, l'ensemble des initiatives qui ont trait à l'intégration des personnes étrangères met l'accent sur ce fameux public des primo-arrivants. À cet égard, la Wallonie, via mon département, l'action sociale, a financé pour près de 2,5 millions d'euros tous les opérateurs qui oeuvrent dans les axes prioritaires qui permettent de développer ce fameux véritable parcours d'intégration des primo-arrivants. Je pense ici à l'insertion socioprofessionnelle, à l'apprentissage du français, bien sûr, ou à l'apprentissage de la vie citoyenne et à l'apprentissage de tous les codes sociaux de notre Wallonie.

Ces axes prioritaires ont notamment été définis dans une note qui se veut commune et qui a été proposée aux exécutifs des trois gouvernements francophones. C'est pour répondre à la question de savoir ce que l'on fait ensemble au niveau de la Wallonie, de Bruxelles et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les trois exécutifs ont aussi marqué leur accord sur la définition d'un public cible. À qui s'adresse-t-on? Je sais que c'est une question évidemment centrale, largement débattue. Plusieurs réunions ont été nécessaires, bien sûr. Des réunions entre nous, entre les niveaux de pouvoirs, mais aussi des réunions avec les représentants des opérateurs qui sont chaque jour sur le terrain.

Alors, qui sont ces personnes concernées par le parcours d'intégration? La définition dit ceci: «Ce sont les personnes de nationalité étrangère installées durablement en Belgique sans disposer encore d'un titre de séjour définitif, et cela depuis plus de trois ans». Cela aussi pour répondre à une question sur le caractère un peu «hors communautaire», je vais dire, de l'accueil des primo-arrivants. On voit bien que ce sont des personnes installées en Belgique.

Le parcours d'intégration concerne les primo-arrivants, que ce soit dans le cadre d'un contrat de travail, d'un regroupement familial, ou des personnes qui viennent étudier dans notre pays. C'est peut-être aussi les demandeurs d'asile. C'est peut-être aussi des personnes réfugiées. C'est peut-être aussi des personnes sans papiers.

Ce que nous préconisons comme méthode, c'est la concertation. Tous les partenaires doivent être appelés à cette discussion, tant le monde associatif que les responsables publics, bien sûr. À la fois les entités fédérées, mais aussi les pouvoirs locaux qui sont les plus proches de ces citoyens.

On ne fait pas de l'intégration de manière unilatérale. In fine, nous décréterons un jour ce parcours d'intégration, mais le succès, ce sera qu'il

remportera évidemment l'adhésion de tous ceux qui oeuvreront dans le cadre de ce parcours.

Établir ce véritable parcours d'intégration reposera, pour ma part, sur la mise en réseau. Je parlais de coordination, de concertation. La mise en réseau des opérateurs, qu'ils soient publics ou associatifs, et ce parcours devra comprendre différents modules dont les actions ont pour principe de fédérer des compétences, de mutualiser les moyens humains et, dans le contexte que nous rencontrons aujourd'hui, de mutualiser aussi, bien sûr, tous les moyens financiers pour qu'ils soient octroyés au mieux, au plus proche des besoins.

C'est un processus qui se veut dynamique, où chacun des intervenants n'a pas nécessairement la maîtrise totale de l'ensemble du processus. Ce n'est pas de cela dont il s'agit, mais chacun doit avoir le même objectif, c'est-à-dire œuvrer pour permettre aux primo-arrivants de mener leur vie en toute autonomie sur notre territoire.

Le processus qui permet de structurer, de coordonner les initiatives qui visent à mettre en place le parcours d'intégration, se veut évidemment progressif. On ne va pas l'arrêter un jour et dire: «Voilà, c'est cela et ce sera indéfiniment cela». Non. C'est un parcours qui sera évolutif, et aujourd'hui, Monsieur Borsus, Madame, Messieurs les Députés, il n'est pas encore arrivé à maturité. On ne peut pas dire qu'on a, aujourd'hui, en Wallonie, «le» beau modèle du parcours d'intégration. On se concerta encore pour essayer de trouver la meilleure voie, la meilleure issue possible.

Alors, c'est clair, c'est un débat. Et votre proposition vient éclairer aussi ce débat qui pourtant, à mon sens, me paraît quelque peu prématuré. L'intérêt réel, par exemple, de pouvoir délivrer une attestation de fréquentation, une attestation de réussite d'un modèle de formation, ne peut être valide et se concevoir que si l'offre de formation est réellement déjà structurée, développée et si elle est suffisamment évaluée. Or, aujourd'hui, ce processus est en cours et il me semble que c'est un préalable.

Par contre, en ce qui concerne le principe des bureaux d'accueil, il est évident que la situation que l'on rencontre à Bruxelles n'est pas du tout la même que celle que nous rencontrons chez nous, en Wallonie. Or, on le sait, à Bruxelles, le concept des bureaux d'accueil est extrêmement développé. C'est vrai que c'est une question probablement de taille de territoire. C'est une question aussi liée à l'historique de la politique d'intégration.

En Wallonie, on ne part pas de rien. Depuis l'adoption du décret, c'est-à-dire plus de 15 ans, les

structures se sont mises en place, des structures se sont développées, et nombre d'initiatives existent pour essayer d'intégrer les personnes étrangères.

Je dois dire aussi que les centres régionaux d'intégration jouent un rôle extrêmement important. Ils ne sont pas juste là pour faire vitrine. Il est clair qu'ils sont créatifs. Ils ont des idées. Et que, dès lors, des projets pilotes sont lancés, soutenus d'ailleurs par le FEI, et certains sont en cours aujourd'hui pour développer un dispositif qui permettrait d'établir un bilan social des primo-arrivants qui viennent sur notre territoire.

Ce bilan social, c'est pour leur permettre d'accéder à des modules de formation qui s'inscrivent en pleine cohérence avec leurs propres expériences, leurs propres qualités, leurs propres compétences, leurs projets personnels. Tout cela en fonction de leurs connaissances, et surtout pour se familiariser avec les codes sociaux en vigueur en Wallonie.

Dans le contexte budgétaire difficile que nous connaissons tous, il est clair que l'apport de fonds extérieurs, comme le FIPI, le FEI, est extrêmement important, voire même essentiel.

Je voudrais aussi insister sur le fait que, pour ces fonds comme pour d'autres matières, nous arrivons à un moment charnière où nous allons connaître cette fameuse sixième réforme de l'État, et cette sixième réforme, elle va confier aux entités fédérées des compétences supplémentaires. Il importera, évidemment, d'intégrer cette dimension dans le cadre de la réflexion qui est en cours.

À cela, parce que ce n'est pas tout, il s'agit de penser aussi à ce qui se profile au niveau européen, c'est-à-dire la réforme des Fonds européens de soutien à l'intégration, qui vont être harmonisés, et cela pour la prochaine programmation 2014-2020.

Vous l'aurez compris, le processus qui doit mener à la mise en place de ce véritable parcours d'intégration doit s'inscrire dans la durée, s'inscrire dans la concertation. Il doit permettre une participation effective de l'ensemble des acteurs qui seront appelés à œuvrer en Wallonie, et aussi des personnes qui sont appelées à vivre en Wallonie pour construire une société qui soit respectueuse des valeurs partagées, telles qu'elles s'expriment dans des droits égaux et dans des devoirs aussi communs. C'est, me semble-t-il, un aspect important et certainement non négligeable.

Alors, quel délai? Le délai, je suis bien en peine de pouvoir vous le préciser avec beaucoup de rigueur. Je pense qu'il y a, à la fois des contingences

budgétaires et des contingences politiques. Je vous l'ai expliqué.

Il est, en tout cas, utile de mener une discussion constructive, à la fois sur la base de votre proposition, Monsieur Borsus mais, surtout, sur la base des questions et interpellations régulièrement posées au sein de notre commission.

Je voulais simplement vous dire que lorsque le processus d'examen, de mise au point et d'élaboration de ce parcours d'intégration sera plus abouti, je vous inviterai à revenir autour de la table pour avancer sur ces différentes questions.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – J'ai quelques mots de réaction, si vous le voulez bien, même si j'ai entendu des commentaires en sens très divers autour de la table.

Je vous fais d'abord l'économie de quelque chose que l'on entend souvent quand on est dans un parlement et que l'on dépose une proposition, une résolution ou quelque texte que ce soit: «C'est trop tôt, trop tard, pas assez tôt, pas assez tard, on y travaille, on y travaille depuis 15 ans, on y travaille, c'est pour bientôt, c'est pour un avenir indéterminé, comme Mme la Ministre vient d'en faire confession il y a quelques instants». Si vous le voulez bien, faisons l'économie de décréter si un texte arrive à un moment opportun. Sur quels critères, d'ailleurs, ambitionnerions-nous de considérer que le moment est opportun? Est-ce jamais le bon moment? N'est-il pas urgent, à chaque instant, de soumettre un débat et une proposition, surtout si elle concerne les éléments de société significatifs?

Mon deuxième élément d'appréciation: j'ai tout entendu, ici aussi. J'ai entendu, tout près de la cheminée, dans cette salle de réunion: «Le dispositif actuel n'est pas satisfaisant. Le gouvernement va le modifier parce qu'il n'est pas satisfaisant». Je n'ai pas dit autre chose dans l'introduction, avec mes collègues, des développements de notre proposition de décret.

Vous allez créer de nouvelles structures. Quelques instants plus tard, j'entends qu'il y a 200 opérateurs, que l'on vient d'ajouter 135 postes via le Plan Marshall; que, par ailleurs, il y a des crédits de différents fonds, dont six millions d'euros en crédits régionaux. De toute façon, nous sommes en face d'une échéance qui nous attend à court terme, puisqu'un certain nombre de ces compétences liées à cette matière vont nous être transférées dans un avenir indéniablement proche – 2014, début d'année, milieu d'année ou 2015 au plus tard, mais c'est pour bientôt.

Le troisième élément de mon propos : en ce qui nous concerne, nous avons la conviction que ce que nous déposons aujourd'hui sur la table est extraordinairement simplificateur. Le message est très clair : il y a un texte qui rassemble, qui décrit un parcours individuel d'accueil, d'intégration. C'est un parcours, comme plusieurs d'entre vous l'ont souligné, dont on doit convaincre de l'importance, de l'intérêt, de l'acuité de l'intérêt pour les bénéficiaires, mais un parcours qui si, nonobstant tous les efforts d'information, de conviction, il n'est pas accepté, est un parcours effectivement obligatoire.

Il y a quelque chose qu'on ne vous dit pas, chers collègues, probablement parce qu'on ne le connaît pas, je n'en fais pas grief ici. Quel est le résultat effectif des mécanismes tels qu'ils existent aujourd'hui ?

Quel est le nombre, le pourcentage des personnes qui se saisissent, qui utilisent effectivement, de façon un tant soit peu significative, les dispositifs aujourd'hui existants ?

Madame la Ministre, puisque c'est le sens d'un deuxième tour de débat, pouvez-vous nous indiquer l'ampleur du nombre de personnes qui, de façon suffisamment significative, utilisent les processus, les mécanismes, les formations proposées par 200 opérateurs en Wallonie ? Quelle est la proportion de la population concernée, c'est-à-dire d'origine étrangère, qui s'établit chez nous et qui ne se saisit pas de ces dispositifs ?

J'ai une question vraiment fondamentale qui est : quel est le public aujourd'hui touché par rapport au public qui ne l'est pas ? D'autre part, quelle est l'évaluation en ce qui concerne les publics qui utilisent le dispositif actuel par rapport aux attentes telles qu'elles ont été notamment exprimées dans le décret de 1996 décliné à plusieurs reprises via des arrêtés d'exécution.

Notre sentiment est qu'il faut aller de l'avant. Je veux bien entendre que le gouvernement travaille mais, comme parlementaires, vous le savez, nous nous sommes astreints pendant les premiers mois de la législature à dire : « C'est prévu dans la DPR, on laisse le gouvernement venir avec ses textes ». Je vous rappelle, chers amis, que nous sommes dans la deuxième moitié de la législature et que la vocation des parlementaires n'est pas d'être dans une salle d'attente, fut-elle parlementaire. Dès lors, notre souhait est d'ouvrir le débat.

Je vous rejoins, chers collègues, lorsque vous me dites : « Quelle langue va-t-on utiliser lorsqu'on va enseigner le français comme langue étrangère ? ». On peut débattre de cela. Y a-t-il un certain nombre

de modalités pratico-pratiques ? On peut débattre de cela. On ne met pas dans un décret, vous le savez, la dernière virgule du dernier paragraphe de la dernière déclinaison d'un projet politique que nous avons, mais si vous souhaitez que nous en débattions, on peut le faire.

En ce qui nous concerne, simplement, le mode « pause » – on attend, on voit puis on verra un jour – ne nous convient pas. Je dois partager avec vous une conviction qui est la nôtre : cela ne convient pas non plus à nos concitoyens. Dès lors, en fonction de ce mandat qui nous est confié, nous souhaitons aller de l'avant et y aller de façon très claire.

Il y a effectivement, Monsieur Kilic, de la rationalisation dans l'action publique, dans notre propos. Il y a de la clarification, des objectivations précises, il y a aussi un message très clair que nous souhaitons passer. Il est nuancé, ouvert, mais il est en même temps très clair.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Comme vous dites, Monsieur Borsus : est-ce jamais le moment ? C'est un sujet qui en intéresse plus d'un. Nous n'avons peut-être pas le même rythme de travail et peut-être qu'à un moment donné, il vaut mieux prendre plus de temps, quand je vois l'analyse que vous faites de l'intégration.

J'entendais ma collègue tout à l'heure quand elle disait que rien ne se fait. Je ne l'ai pas compris comme cela, je le comprends autrement, dans le sens où il y a des outils qui ont été développés en 1996, en 2008. L'intégration est un processus évolutif, comme l'a dit Mme la Ministre, donc les outils développés doivent aussi évoluer, ils ne doivent pas être figés. À un moment donné, il faut prendre le temps de réfléchir sur ce que nous allons mettre en place.

Vous avez dit qu'on ne sait pas exactement ce qui se fait, des choses existent mais quels sont les résultats ? Cela donne-t-il des résultats ? Je me rends compte qu'il y a tellement de choses omises ou ignorées par votre groupe. Je vous invite à participer à un plan local d'intégration, vous verrez ce qui est fait en matière d'intégration dans votre région. Vous allez voir, des choses très intéressantes sont faites pour faciliter la vie des personnes issues de l'immigration.

Mme la Ministre a énuméré toute une série d'initiatives. On a parlé d'initiatives locales, on a même parlé des structures agréées en matière d'intégration des personnes issues de l'immigration. Ce sont des choses qui existent et qui sont efficaces.

À un moment donné, la réflexion est très intéressante au niveau du parlement, mais il ne faut pas hésiter à aller voir ce qui se passe sur le terrain. C'est pour cela que ma proposition, Monsieur le Président, est d'inviter ces structures de terrain de la Région wallonne. Je comprends le travail très intéressant en Flandre et à Bruxelles, mais Mme la Ministre a encore dit que la problématique est différente, donc le contexte est différent, les souhaits et les demandes sont différents. Il serait vraiment intéressant de voir ce qui se fait en Région wallonne par les structures qui travaillent en Région wallonne. Là, vous aurez pas mal d'éléments de réponse et, à un moment donné, votre texte sera automatiquement revu par vous-même.

M. le Président. – La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). – Juste quelques mots: c'est vrai que M. Borsus partage beaucoup de volonté, nous avons des objectifs qui vont dans le même sens, vers une meilleure intégration des personnes qui arrivent en Wallonie, plus largement en Belgique francophone et en Europe.

La majorité ne nous a pas attendus pour lancer la réflexion et je pense qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation.

(Réaction de M. Borsus)

Monsieur Borsus il ne faut pas confondre les deux parce que si, moi, je fais de la politique, c'est aussi pour pouvoir faire le lien entre le terrain et le parlement. C'est ce que je fais depuis plus d'un an, depuis que je suis élu ici, au parlement, c'est de faire régulièrement remonter ce que j'entends sur le terrain par des interpellations que je fais à Mme la Ministre.

Ce que je recherche, c'est l'efficacité, vous aussi, je pense. Nous voulons, vous et moi, être efficaces dans ces parcours d'intégration. Si l'on impose comme cela un décret au terrain, il faut que les acteurs de terrain puissent être partie prenante de cette réflexion et c'est ce qui est en train d'être mis en œuvre, c'est ce qui est en train de se passer.

Et nous espérons tous, ici, pouvoir aboutir rapidement à une proposition efficace.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Il y a lieu de consulter les acteurs de terrain, mais je pense qu'il est aussi essentiel que l'on aille voir ce qui se fait ailleurs.

Dans la proposition faite par M. Borsus et Consorts, il a dit d'emblée qu'ils avaient tranché en disant que le parcours devait être obligatoire. Je

pense qu'il y a vraiment lieu de voir aussi ce qui se fait et ce qui a été mis en place par d'autres états, quels sont les avantages et les inconvénients des uns et des autres pour prendre la décision la plus adaptée pour que la politique mise en place soit la plus efficace possible?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Quelques mots complémentaires, car il faut revenir sur le droit chemin par rapport à certaines réflexions.

Oui, c'est vrai, le décret a 15 ans. Il y a 15 ans, pour mettre en place des centres régionaux d'intégration, c'était le tout début. On s'est rendu compte, à l'époque, qu'il fallait faire quelque chose. Aujourd'hui, on est sur une tout autre réflexion. On s'est dit qu'il fallait quelque chose d'individualisé par rapport aux personnes que nous accueillons sur le territoire. Pour le faire de manière individualisée, on touche au plus près de l'intimité des personnes: il faut faire ce fameux bilan social, il faut créer des structures qui permettent d'être évaluées pour répondre au mieux aux besoins. Tout le monde n'a pas la même connaissance de base du français, certains ne l'ont pas du tout, certains l'ont déjà. Vous comprenez aisément, ne fût-ce qu'au travers de l'exemple de l'apprentissage du français en langue étrangère, qu'il y a des niveaux de compétences qu'il faut adapter, qu'il faut valider et tout cela n'est aujourd'hui pas disponible en tant que tel ou en tout cas pas cadré, pas clairement expliqué.

Je crois important que l'on précise aussi qu'au-delà de ces dispositifs légaux, nous avons encore travaillé. J'ai déposé, avec mes collègues francophones, aux trois gouvernements, une note permettant de définir ce qu'était le primo-arrivant pour qu'en Belgique francophone, nous ayons une unité de traitement des personnes primo-arrivantes. À cet égard, cela ne va pas se faire en «Deux coups de cuillère à pot». Nous avons présenté cette note en mai de l'année dernière. Entre-temps, des groupes de travail se sont mis sur pied, avec trois axes importants: le premier accueil, la relation avec l'état civil et un module de citoyenneté, deuxièmement, ce fameux bilan social avec toute une articulation sur le réseau associatif et troisièmement, ce fameux apprentissage du français, intégration indispensable, effectivement, ainsi que tout le volet de l'insertion socioprofessionnelle. Mais il y a un processus évidemment logique: l'apprentissage du français avant de pouvoir s'intégrer dans le milieu du travail, cela semble évident. C'est difficile de faire tout en même temps.

Ces groupes de travail fonctionnent aujourd'hui et essaient de coordonner l'action des associations de terrain car elles sont nombreuses. Elles existent, elles sont nombreuses certes, mais elles sont aussi au plus proche des besoins de nos nouveaux citoyens.

Je le rappelle, la réalité wallonne n'est pas du tout la même que la réalité bruxelloise, le concept du bureau d'accueil avec des dispositifs administratifs intégrés ne nous apparaît pas transposable tel quel. Peut-être que dans les grandes villes, il faudra faire quelque chose de ce type là, mais je pense que cela va être centré sur les grandes villes.

Il est clair qu'en termes de moyens financiers, nous sommes relativement limités pour l'instant. Vous connaissez le contexte budgétaire, c'est une évidence. Dans ce cadre-là, nous devrions définir les priorités et il est vrai que si on veut développer un véritable parcours d'intégration structuré dans un premier temps, ce que nous devons développer, Monsieur Borsus et là je suis d'accord avec vous, c'est l'élaboration de statistiques, le rapportage comme on dit en français et l'évaluation. En tant que tel, il n'y a pas de dispositif statistique qui permettrait de dire où en est le parcours d'intégration.

M. Borsus (MR). – On ne sait pas combien de personnes.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Il y a des mesures différentes, tellement différentes que l'on ne peut pas vous dire combien de personnes en bénéficient.

(Réaction de M. Borsus)

On pourrait vous donner le nombre de personnes qui suivent le cours de français.

(Réaction de M. Borsus)

Différents intervenants, différentes associations peuvent vous donner une fréquentation, mais il n'y a pas que cela.

(Réaction de M. Borsus)

M. le Président. – Monsieur Borsus, vous aurez la parole.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Permettez-moi de terminer, c'est important de vous dire qu'il y a, aujourd'hui, des référentiels.

(Réaction de M. Borsus)

M. le Président. – Monsieur Borsus, Madame la Ministre désire terminer.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Si cela ne vous intéresse pas, je pense que les parlementaires...

M. Borsus (MR). – Souvent, on fait cela de façon plus dynamique et moi ...

M. le Président. – C'était la fin de son propos, Monsieur Borsus.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Quelles étaient les statistiques effectives dont Mme la Ministre ou son administration disposaient? S'il y en a, peut-on les recevoir? Je veux bien suspendre une semaine l'examen du décret, le temps d'étudier les statistiques. C'est capital.

M. le Président. – Nous avons compris la question. Maintenant, nous allons écouter la réponse, si vous le voulez bien.

M. Borsus (MR). – N'hésitez pas à m'interrompre, moi je n'ai aucun problème.

(Rires dans l'assemblée)

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – C'est justement ce que je vous expliquais tout à l'heure et, comme vous m'avez interrompue, je suppose que vous avez bien compris.

M. le Président. – J'ai cru entendre la réponse selon laquelle il n'y a pas de chiffres qui peuvent être donnés. Je ne pense pas m'être trompé.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Quels chiffres souhaitez-vous obtenir? Le français langue étrangère, les brochures disponibles, le nombre de personnes reçues, les groupes de travail, les groupes de concertation, le nombre de réunions? Tout cela existe certainement dans chacun des centres régionaux d'intégration, c'est leur travail.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Les statistiques sont une des missions des centres régionaux d'intégration. Comme l'a dit Madame la Ministre, vous pouvez vous adresser à un centre régional d'intégration. Ce centre devrait pouvoir donner ces statistiques.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je voudrais reformuler ma question, je n'ai pas été suffisamment clair dans mon questionnement.

On parle de plusieurs millions d'euros, de plusieurs fonds, de plus de 200 intervenants, d'un décret qui existe depuis plus de 15 ans, des centres régionaux d'intégration, et caetera.

Ma question est relativement simple : à la Région wallonne, connaît-on deux ou trois chiffres ? C'est tout simple. Quel est le nombre total de personnes potentiellement susceptibles d'utiliser ces outils ?

Deuxièmement, quelle est la proportion des personnes qui utilisent ces outils ?

M. le Président. – J'avais très bien compris ces questions, mais je pense que l'on n'a pas ces chiffres à vous donner, en tout cas pas comme cela.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur Borsus, vous êtes extrêmement habile ; quand je dis que vous simplifiez à l'extrême, quel est le public potentiel ? Toutes les personnes arrivant, primo-arrivantes, étrangères, d'origine étrangère qui sont sur le territoire wallon et qui, à la limite, sont allées s'installer en Flandre et viennent s'installer chez nous pour six mois, pour une année d'étude, pour le reste, bref. Je pense que cela fait un large public. Et si vous souhaitez des statistiques extrêmement détaillées, je peux vous transmettre les rapports des différents centres régionaux d'intégration.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Aucun problème. Si je posais la question, ce n'est pas pour mettre la ministre en difficulté, vous l'avez bien compris. Si je posais la question, c'est parce que, suivant nos informations, il y a un grand nombre de personnes qui, effectivement, ne sont pas concernées, ne saisissent pas, à leur corps défendant pour certains, ne souhaitent pas pour d'autres, ou pour encore une série d'autres raisons, mais il y a un grand nombre de personnes qui ne sont pas concernées par le dispositif d'aujourd'hui. Si je posais la question, c'est parce que c'est un des éléments centraux, évidemment, de notre proposition.

Nous voulons un système qui soit globalisé, systématisé et offert à tous les bénéficiaires. Et j'engage tout un chacun, effectivement, à se plonger dans les statistiques que Mme la Ministre va nous transmettre pour se rendre compte, nonobstant les moyens considérables déployés, nonobstant le fait que, dans ces secteurs, il y a aussi des emplois subsidiés, si je ne m'abuse, des APE, et caetera, un certain nombre d'emplois auquel le secteur associatif

a légitimement recours, nonobstant le nombre des intervenants.

Il y a un vrai problème. Une partie de la population concernée ne bénéficie pas, n'est pas en situation peut-être ou ne souhaite pas, pour certains d'entre eux, bénéficier du dispositif et que l'on n'a pas, aujourd'hui, une évaluation globale de l'efficacité du système. C'est pour cela que l'on veut avancer, ce n'est pas pour le plaisir de faire un débat au parlement, même si l'on a plaisir à discuter ensemble et à réfléchir sur des matières importantes.

C'est pour faire avancer notre société et c'est ce que l'on vous propose. C'est un choix que l'on fait délibérément, il faut oser l'évaluation du système actuel qui est insatisfaisant, vous l'avez dit dans la majorité, insatisfaisant, morcelé, coûteux, largement améliorable et, par ailleurs, avec des textes qui nous sont annoncés depuis longtemps et sans échéance pour le futur. C'est notre rôle d'opposition de dire qu'il faut maintenant aller de l'avant.

M. le Président. – J'ai l'impression que l'on a fait le tour des questions et que si l'on poursuit dans ce débat, on va revenir aux mêmes questions. Je pense que l'on a été assez complet. J'aime que les choses avancent et se finalisent, pas toujours dans le sens que l'on désire évidemment. J'ai bien entendu une demande d'audition. Ne peut-on pas quand même essayer d'avancer par rapport au texte qui nous est soumis aujourd'hui, ce qui n'empêche pas que, dans un autre cadre, on puisse procéder à des auditions ?

Je pense qu'on l'a fait avec d'autres organisations. Monsieur Borsus, êtes-vous d'accord, cela vous paraît-il correct ?

(Assentiment)

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer au vote sur le texte.

Vote

M. le Président. – L'article 1er de la proposition de décret est rejeté par 6 voix contre 3 et une abstention.

Le rejet de l'article 1er entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition.

Justification d'abstention

M. le Président. – La parole est à M. Kilic qui désire motiver son abstention.

M. Kilic (PS). – Par rapport à mon abstention, j'adhère sur la volonté de faciliter la vie des personnes issues de l'immigration. Un parcours d'intégration, un dispositif d'accueil est important, essentiel. J'adhère sur la volonté d'aboutir à un texte.

Là où je ne suis pas d'accord, c'est vraiment sur la forme. Je pense qu'il y a beaucoup de choses méconnues dans votre texte qui ne tiennent pas compte de la réalité de la Wallonie et c'est vrai que l'on a parlé d'intégration internationale. Je pense que c'est l'inspiration de la Wallonie, des francophones, des Wallons et c'est pour cette raison-là que je m'abstiendrai.

M. le Président. – Je voulais demander au groupe MR et à M. Borsus s'il désire que le texte arrive en séance plénière.

La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). – Je voudrais rappeler qu'il n'est écrit nulle part dans le texte que les structures existantes ne seraient pas prises en compte ni que le travail effectué aujourd'hui sur le terrain doit être nié. Pas du tout. Bien sûr, on ne va pas rajouter de nouvelles structures à celles qui existent aujourd'hui. J'ai entendu Mme Goffinet dire que c'est améliorable, pour reprendre le texte exact. Cela doit être mieux coordonné, le texte ne dit rien d'autre.

M. le Président. – Nous n'allons pas être plus long, c'est déjà exceptionnel après un vote.

Le débat est terminé.

Le groupe MR demande que le texte arrive en séance plénière, c'est bien cela, Monsieur Borsus ?
(*Assentiment*)

Confiance au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée à l'unanimité au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

- *La séance est suspendue à 15 heures 27 minutes.*

- *La séance est reprise à 15 heures 40 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE
À L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS
PUBLICS DÉPENDANT DE LA RÉGION
WALLONNE, DÉPOSÉE PAR**

**MME BERTOUILLE ET CONSORTS
(DOC. 119 (2009-2010) N°1)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la proposition de résolution relative à l'accessibilité des bâtiments publics dépendant de la Région wallonne, déposée par Mme Bertouille et Consorts (Doc. 119 (2009-2010) N°1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – M. Daele est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de l'un des auteurs de la proposition de résolution

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Merci Monsieur le Président. Madame la Ministre, mes chers collègues effectivement j'avais souhaité que soit inscrite à l'ordre du jour de notre commission cette proposition de résolution puisqu'elle date d'un certain temps. Elle avait été déposée sous la précédente législature et ce document est daté du 20 novembre 2009. Pour votre information, j'ai également déposé le même genre de résolution à la Communauté française parce qu'il me semblait important que le travail soit fait parallèlement dans nos deux assemblées. La proposition de résolution a d'ailleurs déjà été examinée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour présenter cette proposition de résolution, je dirai tout d'abord que l'accessibilité est un droit pour les personnes handicapées. C'est l'article 3 de la convention de la Nation Unie sur les droits des personnes handicapées qui le stipule. Vous avez bien rappelé que vous étiez des personnes de terrain et donc très sensibles à la réalité de ce qui se passe au quotidien. On se rend bien compte, quand on est des gens de terrain, que l'accessibilité au bâtiment est encore une utopie à l'heure actuelle. C'est souvent un parcours du combattant au niveau des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite.

Dans les gestes de tous les jours, il est important que les personnes à mobilité réduite puissent aller à la boulangerie, se déplacer, participer à la vie en société, fréquenter les lieux publics, utiliser les moyens de transport, bref avoir une vie sociale avec une accessibilité maximale.

Je suis bien consciente des difficultés parfois de mise en conformité de certains bâtiments comme des bâtiments qui sont classés, des bâtiments très

anciens. Je fais bien la différence également entre les établissements privés et les établissements publics.

Mais, Monsieur le Président, vous ne me démentirez pas, lorsque vous examinez, par exemple, les enquêtes qui ont été faites à Mouscron concernant l'accessibilité, il y a encore beaucoup de travail à faire en la matière.

Des enquêtes sont menées régulièrement, des analyses sont faites. Il y a également des expériences en fauteuils roulants qui sont faites par des personnes qui ne sont pas habituées à le pratiquer. On se rend compte des difficultés. D'autant plus que de nombreuses plaintes sont déposées au centre de l'égalité des chances.

En plus, l'article 11 de la Constitution affirme que la jouissance des droits et libertés reconnus aux Belges doit être assurée sans discrimination. Or, le nonaccès aux bâtiments est une forme de discrimination.

Je terminerai, en disant que la Commission européenne en a fait une priorité dans son plan 2004-2010.

Effectivement, tous les niveaux de pouvoirs sont concernés. Je vous ai parlé tout à l'heure du texte équivalent qui a été déposé au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ici, nous sommes au niveau de la Région wallonne.

Qu'est-ce qui a été fait au niveau de la Région wallonne? Si on reprend, la DPR, peu de choses vraiment explicites sont à relever en la matière, bien que l'on parle d'accessibilité en termes généraux.

Deuxièmement, en juillet 2006 un label «accessibilité» a été créé au niveau de la Région wallonne. Cependant, lorsque que l'on surfe sur les différents sites relatifs à ce label accessibilité, on se rend compte qu'il n'y a plus de mise à jour au niveau de la Région wallonne depuis 2010. On est en 2012. Il y a un décalage par rapport au discours tenu et à ce qui a été lancé au niveau de la Région wallonne. Ce label accessibilité aurait pu apporter un plus. Aujourd'hui on se rend compte que depuis 2010, plus rien n'a été mis à jour.

Il y a donc, les différents sites dont je viens de parler, les sites *Access City*, *Passe-Muraille* qui font un état des lieux des différents bâtiments et des différentes communes au niveau de la Région wallonne. Il y a également un colloque qui va se dérouler le 27 mars et qui s'intitule: «Aînés et logements». Et là aussi, nous allons parler d'accessibilité et des bâtiments publics, les lieux de vie, les lieux de ville.

Les objectifs de cette proposition de résolution sont simples, mais importants, il me semble. Tout d'abord, établir un cadastre de l'accessibilité des bâtiments publics en Région wallonne. On est bien dans le cadre de nos compétences au niveau de la transversalité des compétences de la Région wallonne.

Deuxièmement, nous souhaitons avoir un rapport annuel qui serait déposé au Parlement wallon, concernant l'état d'avancement de ce label «accessibilité». Ce label existe et a été adopté par le gouvernement et a été de notoriété au niveau de la Région wallonne. Il est important qu'il soit réactivé et qu'on ait un rapport annuel pour continuer dans cette voie entamée.

Dernier souhait exprimé par cette proposition de résolution c'est que l'accessibilité des bâtiments publics soit envisagée en termes de réflexion globale. Lorsqu'on parle d'accessibilité, il ne suffit pas par exemple que le bâtiment ait une rampe d'accès, alors que le trottoir n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Un exemple tout simple mais plein de bon sens.

Voilà, Madame la Ministre, Monsieur le Président, mes chers collègues, les objectifs de cette proposition de résolution qui souhaite soutenir les efforts ont déjà été faits au niveau de la Région wallonne, mais pour aller de l'avant et pour continuer dans cette voie de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

M. le Président. – Merci Madame Bertouille.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Sonnet.

Mme Sonnet (PS). – Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier, Mme la Députée, pour cette proposition de résolution qui a, bien sûr, retenu toute notre attention puisqu'elle contribue à alimenter notre débat sur l'intégration des personnes porteuses d'un handicap.

Toute clause qui tend à améliorer leur quotidien doit, bien entendu, être étudiée avec le plus grand soin et la plus grande attention.

La notion de label «accessibilité» a été lancée en 2006 déjà par la ministre, alors en charge de l'égalité

des chances, Mme Vienne. Sa mise en place n'aura pas été facile apparemment, tant il fut ardu de définir les critères qui rentreraient en compte dans la définition de ce label.

Avant d'aller plus loin dans l'analyse de ce texte, je souhaiterais interroger Mme la Ministre sur plusieurs points.

Pourrait-on savoir où en est ce label accessibilité? A-t-il effectivement été mis en place? Et si oui, quels ont été les critères minimum retenus? Quel est le nombre de bâtiments qui en bénéficient éventuellement? Dispose-t-on d'une liste? Dans la négative, pourriez-vous nous dire quels sont les éléments qui en ont empêché la mise en œuvre?

Par ailleurs, la DPR prévoit que le gouvernement soutiendra, d'une part la réalisation des aménagements rendus obligatoires en application du décret relatif à la lutte contre certaine forme de discriminations et évaluera, tous les cinq ans, la mise en œuvre de ce décret en ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments publics relevant des compétences régionales. D'autre part, la DPR prévoit également que le gouvernement soutiendra la réalisation par l'AWIPH ou via le collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles d'un cadastre des aménagements à réaliser pour le déplacement et l'accès des personnes handicapées à tous les bâtiments publics relevant des compétences régionales.

Je souhaiterais savoir, Madame la Ministre, où en est la mise en œuvre de ces deux points prévus dans la DPR ? Plus largement, disposez-vous d'un état des lieux de la situation? Des actions ont-elles été menées dans ce sens?

Il me semble que lorsque nous aurons à notre disposition les réponses à l'ensemble de ces questions, nous disposerons alors de plus d'éléments pour permettre de prendre position par rapport à cette proposition de résolution.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Président. J'ai écouté et lu attentivement la proposition de résolution de Mme Bertouille et quelques questions me viennent par rapport à celle-ci, bien que je n'interroge pas vraiment sur le fond.

Quelle est la notion de bâtiment public? Cette notion est vraiment essentielle et est à déterminer. Est-ce limité aux bâtiments régionaux? Est-ce les bâtiments communaux, provinciaux? Les ASBL subsidiées? Les autres associations?

Je reviens à cela pour une raison simple. Si l'intention est tout à fait louable de faire le recensement de ces différents lieux et d'avoir une analyse détaillée pour pouvoir, à un moment donné, donner des axes prioritaires, il existe cependant un cadastre des logements qui va recenser 100 000 logements. Le coût budgétaire de cette action de recensement est de 13 millions d'euros. Dans le contexte actuel, est-ce pertinent de le faire maintenant? Quel va être le coût de cette opération de recensement?

Voilà mes quelques interrogations par rapport à cette résolution.

M. le Président. – La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame Bertouille, c'est un beau débat, celui-là. Bien qu'il ne soit pas neuf, il n'en reste pas moins essentiel lorsque l'on veut être une région «personnes handicapées admises», que ces personnes handicapées puissent accéder à l'ensemble des bâtiments. Je rêve d'une accessibilité universelle, en tout lieux, en tout temps de manière totalement autonome. Nous pouvons faire le constat selon lequel nous n'en sommes pas là en Wallonie.

Certains pays sont bien en avance par rapport à nous, alors que d'autres sont bien en retard. Nous avons beaucoup à faire. Madame la Ministre, par rapport aux engagements qui sont pris dans la DPR, par rapport aux aménagements des bâtiments, au soutien à un cadastre, pouvez-vous nous faire un état des lieux de ce qui est mis en œuvre au niveau de la Région wallonne par notre gouvernement? L'idée est de voir ce qu'il y a lieu d'améliorer, d'accentuer, de mieux soutenir, et donc de mieux appréhender la proposition de résolution de Mme Bertouille et ses amies Consorts.

Mme Bertouille (MR). – Mme Barzin et Mme Cassart, voilà les Consorts, Monsieur le Président.

M. Daele (Ecolo). – Voilà, vous l'avez rédigé de concert.

Mme Bertouille (MR). – De Consorts!

M. Daele (Ecolo). – Qu'est-il advenu du fameux label introduit en 2006 par Mme Vienne? Sur base de cet état des lieux, de ce constat, nous souhaitons voir ce qu'il y a lieu d'améliorer et ce qu'il est possible de mettre en œuvre.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Bien volontiers, Monsieur le Président.

Madame la Députée, Mesdames, Messieurs les Députés. Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Madame Bertouille et remercier vos consœurs ou les consorts pour avoir déposé cette résolution puisque les mesures prises pour favoriser l'accessibilité et surtout la mobilité des personnes en situation d'handicap constituent des facteurs importants d'intégration de notre société. Elles rejoignent finalement un peu le débat que nous avons eu tout à l'heure sur l'intégration. Ce n'est évidemment pas le même public, mais in fine ce que nous cherchons, c'est à vivre ensemble dans une société digne et respectueuse de chacun.

Cela concerne non seulement les personnes à mobilité réduite, mais aussi les personnes âgées ou parfois même les jeunes parents d'enfants en bas âge avec une poussette et qui évidemment rencontrent les mêmes difficultés d'accessibilité.

Ces mesures s'inscrivent plus généralement dans un plan transversal, celui de la promotion de l'égalité des chances. J'ai présenté ce plan au Gouvernement wallon en février de l'année dernière et j'ai eu l'occasion aussi de le présenter ici, au parlement en juin dernier.

Une politique ambitieuse en faveur de l'égalité des chances se doit nécessairement d'être transversale. Il n'y a pas que l'action sociale, il n'y a pas que l'égalité des chances. Chacun doit prendre ses responsabilités. Chaque ministre a une responsabilité dans la prise en compte des besoins en cette matière. En conséquence, il doit, dans le cadre du champ de ses compétences, intégrer les objectifs de la fameuse DPR, que ce soit dans le contrat de gestion des organismes d'intérêt public, des OIP et dans le plan opérationnel des différentes administrations. Mon collègue M. le Ministre Nollet a mis en œuvre un *screening* de l'accessibilité des bâtiments publics et des administrations qui dépendent de la Wallonie.

Ce travail a été confié au Service public de Wallonie, plus précisément, si vous le souhaitez au département de la gestion immobilière qui dépend de la DGT2. Les résultats, ce *screening*, seront bientôt disponibles, me dit-on.

Cette action est explicitement inscrite dans le plan global égalité, ne concerne que le *screening* dans un premier temps, pas les aménagements qui pourraient être envisagés dans la foulée de ce

screening, aménagements qui pourraient s'avérer nécessaires, mais pour cela, il nous faudra bien sûr des moyens financiers, donc des crédits. Il n'en reste pas moins que des crédits budgétaires ont été prévus à titre conservatoire au budget 2012, c'est déjà une bonne nouvelle. La volonté est déjà inscrite derrière les chiffres.

Vous avez aussi déposé la même résolution auprès du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est l'administration générale de l'infrastructure qui s'est vu confié, dans le cadre du plan de promotion de l'égalité des chances, cette fameuse mission de rendre les services publics accessibles aux personnes en situation de handicap.

Cette action suppose l'établissement préalable d'un état des lieux, donc de ce fameux cadastre, et aussi d'établir une sélection dans les différentes mesures à envisager et à mettre en œuvre concrètement.

Au-delà de la question des bâtiments qui dépendent directement de la Région wallonne, permettez-moi aussi de revenir sur les différentes initiatives d'autres secteurs, initiatives qui vont dans le même sens, c'est-à-dire améliorer l'accessibilité.

De manière générale, et nous le savons tous, les compétences directes en matière d'aménagement du territoire, d'accessibilité, de logement, relèvent de mes collègues, M. le Ministre Henry et M. le Ministre Nollet.

C'est ainsi qu'avec la Société Wallonne du Logement, l'AWIPH a initié un module intitulé «accessibilité aux personnes à mobilité réduite» et ce module fait partie intégrante du projet de cadastre des logements adaptés et adaptables aux personnes à mobilité réduite.

Ce cadastre, quel est son objectif? C'est d'être un outil de gestion dynamique. On ne fait pas le cadastre pour dire: «Voilà, on l'a fait et c'est fini». Non, c'est un outil de gestion dynamique pour tenter d'améliorer la programmation des investissements en Wallonie et cela, bien sûr, dans le cadre des programmes des sociétés de logement.

Par ailleurs, aussi, l'AWIPH, encore et toujours, et la SWL ont débuté la révision du formulaire de demande de logement social – nous l'avons vu en d'autres circonstances – et cela sur la base d'une recommandation qui avait été portée par le Médiateur wallon. Vous voyez qu'il arrive que les recommandations du Médiateur soient suivies d'effets, n'est-ce pas? Et cela, bien sûr, pour améliorer la procédure d'accès à ce type de logements pour les personnes à mobilité réduite.

Aux côtés de la DGO4, maintenant, l'AWIPH a aussi entamé un travail sur la définition des critères d'inadaptation des logements. Qu'est-ce qu'un critère d'adaptation, qu'est-ce qu'un critère d'inadaptation? Le projet vise à faciliter les démarches administratives des personnes handicapées dans le cadre de l'accès à un logement public ou dans le cadre de la demande d'octroi de l'ADeL, la fameuse allocation de déménagement et de loyer.

Il faut aussi veiller à accompagner le désir de la majorité des personnes, qu'elles soient les personnes âgées, qu'elles soient en situation de handicap, de vivre le plus longtemps possible chez soi, tant que c'est possible et dans les meilleures conditions possible. Comment? En organisant une offre d'aménagement, de conseil, de soins, d'aide à domicile, une offre qui soit variée, accessible, et de qualité, bien sûr. Je reviendrai avec vous sur la plateforme «Bien vivre chez soi» que nous avons créée récemment en collaboration avec l'AWIPH avec la DGO5. Je voudrais insister sur l'importance des collaborations qui sont mises en œuvre pour répondre à toutes ces questions d'accessibilité.

Pour ma part, en conclusion, je voudrais simplement vous signaler que nous souhaitons une Wallonie pour tous, bien sûr, une Wallonie «toutes et tous admis». Comment pourrions-nous imaginer que le secteur public, dans son acceptation la plus large, ne soit pas un exemple en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Merci beaucoup aux différents intervenants. Merci, Madame la Ministre, pour avoir montré votre intérêt par rapport à cette problématique. Effectivement, je crois que tout le monde a la même volonté, le même souhait d'avoir une société personnes handicapées, personnes à mobilité réduite admises, c'est important.

On peut parler de papa avec des triplés aussi, on peut parler de personnes à mobilité réduite momentanée – quelqu'un qui a eu un accident. Le public est très vaste et très large.

J'ai bien entendu les considérations des uns et des autres et donc l'intérêt porté à ce dossier.

Par rapport au questionnement sur les définitions des bâtiments publics, on ne peut pas viser tous les bâtiments, mais le CWATUPE, – les articles 414, 415, 415 – 1 à 16 –, donne la bonne définition des bâtiments publics. Vous voyez, c'est vraiment une compétence transversale, comme vous le disiez, Madame la Ministre et le CWATUPE, là, peut donner toutes les informations utiles et nécessaires.

Je vous ai bien entendu quand vous parliez des 13 millions d'euros concernant le cadastre pour les 100000 logements sociaux, mais ce n'est pas uniquement un cadastre pour l'accessibilité, c'est un cadastre beaucoup plus vaste et donc, en termes de budget, je pense que c'est vraiment incomparable par rapport à l'accessibilité. C'est l'isolation, l'énergie, c'est tout ce qui peut être inventorié dans les logements sociaux.

Effectivement, c'est une problématique qui est transversale. Il n'y a pas que notre commission qui peut être intéressée par la matière. Le *screening* qui est réalisé par la DGT2 sera bientôt disponible. Je vous ai entendue.

Vous avez également pointé le travail fait au niveau de l'AWIPH et de la Société Wallonne du Logement, avec également un état des lieux, avec des critères.

Ma question, par rapport cela, Madame la Ministre, est celle-ci: utilise-t-on, par rapport à ces critères, le label qui avait été établi en 2006 ou bien, a-t-on recommencé à inventer l'eau chaude avec de nouveaux critères, avec un nouveau label?

En tout cas, je vous entends bien, mais il n'y a pas, au niveau de la Région wallonne, rien que des logements sociaux, il n'y a pas que la Société Wallonne du Logement, il y a tous les autres bâtiments qui appartiennent à la Région wallonne et donc, s'il y a des choses qui sont en cours, on n'a pas de délai de fin du *screening* de la DGT2. Même si c'est en cours, même si, au niveau de l'AWIPH et de la Société Wallonne du Logement, il y a des choses qui avancent, je souhaite que l'on fixe un délai.

Dans la proposition de résolution, nous souhaitons que, dans un délai de 12 mois après l'adoption de cette résolution, on ait un état des lieux et qu'on avance parce que si j'ai déposé cette résolution en 2009, c'est parce qu'on en parlait, c'est parce qu'en 2006, il y avait eu ce label et qu'on n'avancait pas. Aujourd'hui, cela ne me semble pas encore aller suffisamment rapidement par rapport à un discours et par rapport à la DPR. La DPR, – Mme Sonnet a parlé d'évaluation – évoque le cadastre et, aujourd'hui, on n'est pas beaucoup plus avancé qu'en début de législature.

Je voulais vous entendre, Madame la Ministre, par rapport aux critères qui sont employés par rapport à l'AWIPH et par rapport à la Société Wallonne du Logement.

M. le Président. – Madame Sonnet, vous voulez ajouter quelque chose?

Mme Sonnet (PS). – Pas pour le moment.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je voulais juste dire à Mme Bertouille, par rapport au cadastre du logement, quand j'ai évoqué les 13 millions d'euros, c'était un exemple pour dire qu'il ne suffit pas de poser un cadastre en tant que tel et qu'il y a une dépense budgétaire derrière.

M. le Président. – La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). – J'ai eu l'occasion d'interroger M. le Ministre Henry sur le sujet, notamment par rapport aux recours qui arrivent chez lui suite au non-respect des articles 414 et 415 du CWATUPE. Il m'a informé que 100% des recours qui venaient et qui contrevenaient à ces articles étaient acceptés, les permis étant refusés.

Ce sont des actions qui sont mises en place par le gouvernement et qu'il est intéressant de souligner. Voilà un petit apport au débat.

Mme Bertouille (MR). – M. le Ministre Foret, quand il avait cette compétence, avait la même vision, donc il n'y a rien de nouveau.

M. le Président. – Et avant lui, il y en avait sûrement un autre. Chacun peut nommer un ministre, c'est très bien !

La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci, Monsieur le Président.

Par rapport aux questions précises sur les labels, je voudrais préciser deux choses.

Une tentative d'élaborer un référentiel et puis la question du label. Alors, à l'époque, c'est vrai que c'est Mme la Ministre Vienne qui avait impulsé toute une réflexion en 2006 par rapport à cette question. L'idée était d'élaborer un référentiel d'accessibilité, c'est-à-dire la norme, la définition d'une norme par rapport à l'accessibilité. Entre-temps, nous avons le CWATUPE, avec toutes les définitions sous-jacentes et puis, deuxième chose, la labellisation des lieux publics accessibles. C'est un autre volet les lieux publics qui répondraient aux différentes normes et référentiels.

Un groupe de travail a été créé, regroupant le secteur associatif très intéressé par ces questions, le CAWaB notamment – le collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles – que vous connaissez bien. Il a élaboré un référentiel, mais qui est toujours en cours, qui suit toujours une évolution. Bien que cette matière ne relevait pas directement, je vous l'ai

dit aussi, de l'action sociale, de l'égalité, le travail s'est quand même poursuivi à l'époque. Il n'en reste pas moins qu'il n'a pas pu être finalisé au cours de la législature précédente et donc, il n'y a pas d'existence officielle, ni au référentiel, ni au niveau du label en tant que tel.

Voilà pour répondre à votre question très précise sur le label.

M. le Président. – Je vous demande aussi, parce que l'on va être dans une situation un peu particulière, de voter sur un texte alors que nous sommes tous dans une dynamique qui nous semble très positive.

La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Président, j'entends bien votre question par rapport au sort de la proposition de résolution. Je voulais réagir par rapport à la réponse de Mme la Ministre concernant le référentiel et le label.

C'est bien malheureux, il y avait un groupe de travail qui avait été lancé, et si l'on va sur le site du CAWaB, effectivement, ce groupe est toujours existant, mais il n'y a pas d'aboutissement au niveau de la réflexion.

Je pense qu'il est important, en ce qui concerne du moins les bâtiments dépendant de la Région wallonne et donc pas uniquement les logements sociaux – mais il n'y a pas 100 000 bâtiments qui dépendent de la Région wallonne – que l'on ait une réflexion en la matière, qu'il y ait un label d'accessibilité qui soit bien visible, qu'il y ait un référentiel, qu'il y ait un inventaire, qu'il y ait un cadastre et que cette problématique soit vraiment une problématique transversale au travers de tous les ministres de la Région wallonne.

Cela, je crois que tout le monde l'a dit, mais en tout cas il faut que ce cadastre existe dans un délai de 12 mois, je crois que c'est important, et que ce label soit vraiment un label visible pour les personnes concernées.

M. le Président. – Que faisons-nous avec la proposition de résolution ? On la vote ?

Mme Bertouille (MR). – Oui.

M. le Président. – Quelqu'un a-t-il une réflexion à communiquer ?

M. Daele (Ecolo). – Madame Bertouille, on entend que le *screening* va bientôt être disponible. Je propose qu'on attende de voir le résultat de ce *screening*, voir s'il correspond aux attentes. S'il ne

correspond pas aux attentes, dans ce cas-là, on peut revenir avec la proposition de résolution.

Mme Bertouille (MR). – Vous prévoyez un délai de combien de temps? Parce que c'est cela, le problème. On en parle, on en parle, tout le monde est d'accord sur le principe, et puis... Si c'est dans les 12 mois.

M. Daele (Ecolo). – On peut poser la question à M. le Ministre Nollet.

Mme Bertouille (MR). – Ce sera bon dans les 12 mois.

M. le Président. – Y a-t-il une autre intervention?

La parole est à Mme Sonnet.

Mme Sonnet (PS). – C'était dans le même ordre d'idées que M. Daele, puisqu'il y a un *screening* qui est en cours de réalisation, attendons son arrivée et allons interroger M. le Ministre Nollet.

M. le Président. – C'est un sujet délicat alors qu'il y a peut-être des avancées possibles, mais enfin, je vous laisse libres de décider de ce qu'on fait aujourd'hui par rapport à la proposition.

Mme Bertouille (MR). – Mon objectif est que le *screening* aboutisse le plus rapidement possible et donc dans les 12 mois.

On va être à la fin de la législature, bientôt. Si on parle de 12 mois, je ne conçois pas la difficulté d'adopter une résolution qui est réaliste puisque vous dites vous-même qu'on va bientôt aboutir.

M. le Président. – Y a-t-il encore d'autres interventions? Nous passerons alors, à la demande de Mme Bertouille, au vote.

Mme Bertouille (MR). – Je suis ouverte aux amendements.

M. Daele (Ecolo). – Le rapport annuel doit être déposé pour le 31 mars au parlement. Pourquoi le 31 mars? Ce sera en fonction du premier dépôt et il y a certains détails, je pense, dont on peut discuter.

M. le Président. – La parole est à M. Bayet.

M. Bayet (PS). – Ce qui est quelque peu dérangent, c'est de voter la proposition ici, alors qu'on attend des informations d'un autre ministre. Ne peut-on pas attendre d'abord, si c'est encore possible cette semaine, sinon dans 15 jours, la réponse du ministre?

Si cela vous convient, on attend et on en reparle ici la prochaine fois. Si cela ne vous convient pas, à la prochaine séance, on passera alors au vote. Mais nous demander, à nous vos collègues de la majorité, de voter sur votre proposition alors qu'on sait tous que les informations dépendent d'un autre ministre du gouvernement, je trouve cela un peu particulier.

M. le Président. – Si j'entends bien, Madame Bertouille, il y a deux propositions qui pourraient être faites: c'est un, d'attendre une information qui pourrait venir de M. le Ministre Nollet, et deux la possibilité éventuelle – et vous venez de l'évoquer – d'amender quelque peu le texte que vous avez soumis. Donc, il y a deux choses possibles mais qu'on ne sait pas faire, là, dans l'heure. Soit vous donnez un délai supplémentaire et on revient avec le texte, ou alors vous forcez un vote qu'on peut refaire, évidemment à votre demande.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Président, je suis toujours très positive et donc je suis ouverte à toute proposition d'amendement, de réflexion, de modification du texte.

Ce que je souhaite, c'est qu'on avance en la matière. C'est quelque chose d'important pour les personnes concernées et effectivement, je suis bien consciente que la problématique est transversale.

Je souhaite que cette proposition soit réinscrite dans 15 jours dans notre commission et que Mme la Ministre dispose de toutes les informations des autres ministres pour nous les transmettre.

M. le Président. – Madame la Ministre, vous avez la parole.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci. La procédure est un peu particulière à mes yeux. Il y a une demande d'informations à recueillir auprès de mon collègue en charge de l'aménagement du territoire, en charge du patrimoine. Je n'ai aucune difficulté, bien sûr, à dialoguer avec mon collègue, c'est évident, il n'en reste pas moins qu'il vous appartient aussi de pouvoir l'interpeller et de revenir ici. Si vous l'interpellez dans 15 jours, revenons dans un mois avec cette proposition.

M. le Président. – Je pense, Madame Bertouille, que ce serait la meilleure manière de procéder, en restant sur la voie parlementaire.

Je vous propose, si vous êtes d'accord, de déposer une question ou une interpellation au ministre dans 15 jours et que nous revenions alors, la fois suivante, ici en séance de commission. Cela me semblerait la logique des choses par rapport au travail parlementaire. Qu'en pensez-vous?

Mme Bertouille (MR). – J'ai entendu Mme la Ministre, elle nous a donné toutes les informations concernant tous les ministres, elle a parlé de la Société Wallonne du Logement ...

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je ne vous interromps pas, mais chaque fois, c'est une collaboration entre l'AWIPH, sur laquelle j'ai la tutelle avec d'autres organismes et j'ai parlé de la SWL...

Mme Bertouille (MR). – Voilà, le *screening* se fait avec la DGT2 et la DGO5.

M. le Président. – C'est compliqué.

Mme Bertouille (MR). – Non, non j'essaye de ne pas me tromper.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Le *screening*, lui, est totalement sous la tutelle du ministre Nollet avec la DGT2, purement et simplement. La seule chose qui a trait à notre commission, c'est en matière d'égalité des chances, un plan égalité avec une des 105 mesures qui concerne effectivement le *screening* des bâtiments publics.

Mme Bertouille (MR). – Donc, je vous ai bien entendue, vous avez parlé du *screening* fait par la DGT2 et donc de M. le Ministre Nollet. Vous pouvez très bien dans 15 jours revenir avec les informations également de M. le Ministre Nollet. Le gouvernement est indivisible, je pense que vous pouvez le faire dans 15 jours parce que, sinon, c'est faire un travail de ping-pong.

M. le Président. – C'est un travail parlementaire, me semble-t-il.

Je vais prendre la décision, si vous voulez bien, sauf si vous demandez le vote aujourd'hui.

C'est un travail parlementaire qui devrait passer par une question ou une interpellation à M. le Ministre Nollet. Ce délai nous permettra, éventuellement, de déposer des amendements au texte.

Si vous le voulez bien, nous reviendrons, la fois prochaine, sur ce dossier, ce qui nous permet de rester dans des délais très raisonnables.

Demandez-vous le vote aujourd'hui, Madame Bertouille?

Mme Bertouille (MR). – C'est une proposition que vous me faites ! Non, je ne demande pas le vote aujourd'hui puisque je suis ouverte à des

amendements, mais la procédure d'interpellation à M. le Ministre Nollet me semble quelque peu bizarre par rapport au gouvernement qui est uni.

M. le Président. – Madame Bertouille, vous ne demandez pas le vote.

Je vous propose d'adopter ainsi notre procédure pour la suite des travaux, ce qui nous fixe dans des délais de quatre semaines, ce qui est très raisonnable et qui nous mène encore avant les vacances de Pâques. Le 27 mars, Madame Bertouille, ce sera avant les vacances de Pâques, ce qui me semble très raisonnable.

Merci, Madame Bertouille pour votre compréhension.

Nous allons faire une suspension de séance.

- *La séance est suspendue à 16 heures 22 minutes.*

- *La séance est reprise à 16 heures 36 minutes.*

(Mme Reuter, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE

**DE M. TIBERGHIE À MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
« L'USAGE, PAR L'AWIPH, DU DIAGNOSTIC
AND STATISTICAL MANUAL OF MENTAL
DISORDERS (DSM) »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'usage, par l'AWIPH, du Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM) ».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

M. Tiberghien (Ecolo). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers collègues, deux faits ont récemment retenu mon attention : d'une part, les derniers chiffres en notre possession montrent une progression très étonnante du nombre d'enfants traités à la Rilatine. En 2010, ils atteignaient le nombre de 32 000 pour seulement 6 000 en 2004. Il y a d'ailleurs eu une émission à la télévision sur

l'usage de la Rilatine, qui devient vraiment un phénomène de société qui prend des proportions très inquiétantes.

D'autre part, j'ai récemment été interpellé par la lecture d'un article relatif au DSM – c'est le nom que Mme la Présidente a donné en annonçant la question.

De nombreux praticiens établissent un lien entre ce DSM et l'explosion des prescriptions médicales. Selon le psychiatre américain, M. Breggin, c'est grâce à une révision en 1994 du DSM que, désormais, pour diagnostiquer un trouble de l'attention – TDAH – l'hyperactivité n'est plus un critère nécessaire.

On appelle parfois le DSM, la bible américaine de la santé mentale notamment parce que l'OMS s'appuie sur cet outil pour rédiger la classification internationale des maladies qu'on appelle, plus normalement, la CIM. La valeur scientifique de ce manuel est pourtant fort discutée, sur le principe de sa rédaction notamment puisqu'il semble que le DSM établit une liste de troubles manifestes sans tenir compte de ce qui les détermine et les détache de leur histoire et des circonstances de leur éclosion.

En d'autres termes, le DSM s'attache, dans la tradition anglo-saxonne, à nier les causalités psychiques, ce qui, au moins par défaut, impose la causalité organique.

Dans ces conditions, on comprend pourquoi le DSM s'enfle au fil des éditions : des 106 pathologies recensées dans la première édition de 1952, on passera probablement la barre des 430 troubles en 2013.

Les liens entre l'industrie pharmaceutique et l'utilisation de plus en plus répandue du DSM sont assez largement démontrés, je ne m'y attarde pas. Ce qu'il faut retenir, c'est que le résultat en termes de soins est préoccupant : le diagnostic DSM ne s'intéresse qu'à l'étiquetage superficiel de manifestations comportementales, sans profondeur de champ et les prescriptions médicamenteuses s'établissent, dès lors, sur base d'un catalogue plus ou moins raisonné de symptômes.

Ce qui conduit aux diverses situations de prescriptions massives que nous connaissons, j'ai cité la rilatine, j'aurais pu parler du prozac ou d'autres médicaments encore.

Si je me suis ainsi attaché à décrire cette situation et l'emprise de plus en plus prégnante des approches anglo-saxonnes, ce n'est pas dans un but polémique mais parce que j'ai pu voir, sur le site de l'AWIPH, que «le handicap mental est déterminé

selon les normes du DSM IV – manuel diagnostic et statistique des troubles mentaux».

Je suis curieux, Madame la Ministre, de connaître, tout d'abord, l'usage réel qui est fait du DSM au sein de l'AWIPH et si des approches différentes, plus centrées sur les contacts interpersonnels, sont toujours d'actualité.

Je voudrais aussi savoir depuis combien de temps ce manuel est en usage. Je souhaiterais enfin savoir si une évaluation de l'usage du DSM quant à son impact sur les prescriptions médicamenteuses a été faite.

Je vous remercie pour les réponses que vous voulez bien m'apporter. Je sais que vous n'êtes pas responsable de l'usage des médicaments mais, quand il y a un lien avec l'AWIPH, je pense que la question est quand même pertinente vu les responsabilités importantes.

Personnellement, comme ancien coordinateur de plate-forme en santé mentale, j'avais déjà vu plusieurs pédopsychiatres qui s'inquiétaient, il y a déjà cinq ou six ans, de ces prescriptions insensées de Rilatine pour un simple trouble, même pas d'hyperactivité mais de comportement un plus nerveux qu'un autre enfant. On donne de la Rilatine, ce qui est quand même un peu aberrant, me semble-t-il, même si dans d'autres cas, évidemment, l'usage de la Rilatine est justifié.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, en ce qui concerne l'usage de la Rilatine, effectivement, les chiffres que vous évoquez sont dignes d'intérêt et, s'ils sont exacts, ils sont effectivement préoccupants.

C'est vrai que je n'ai aucune compétence en ce qui concerne la prescription des médicaments et l'AWIPH n'est pas non plus partie prenante dans la prescription d'un traitement. Cela reste une prérogative du médecin qui suit la personne en situation de handicap mais, essentiellement, le psychiatre par ailleurs.

Les missions de l'AWIPH visent l'intégration et l'autonomie des personnes handicapées, soit en proposant des aides à l'emploi et à la formation, soit en proposant des aides financières dans l'acquisition d'aides techniques individuelles, soit en agréant et en subventionnant des services qui forment, accompagnent ou encore hébergent des personnes handicapées.

En aucun cas, il n'est du ressort des équipes pluridisciplinaires des bureaux régionaux d'établir des diagnostics et de prescrire un traitement.

Les équipes pluridisciplinaires des bureaux régionaux se fondent sur des rapports envoyés par les centres orienteurs, les centres PMS, les rapports de médecins généralistes et spécialistes, les entretiens individuels avec les personnes handicapées pour, d'une part, statuer quant à l'admissibilité de la personne handicapée au bénéfice des dispositions de l'AWIPH et, d'autre part, tenter d'apporter une réponse individualisée et adaptée aux besoins des personnes.

Différents outils peuvent être utilisés pour aider les équipes: le BOBI afin d'établir un pourcentage minimum de handicap, le DSM afin de pouvoir établir des catégories de retard mental mais le recours à ces outils se fait toujours sur la base des anamnèses et des éléments cliniques recueillis chez des spécialistes dans différents domaines – physique, mental, psychique ou sensoriel – qui connaissent bien la personne handicapée et sur la base d'entretiens avec les personnes concernées.

Il est bien évident que les contacts interpersonnels sont favorisés et privilégiés par les équipes pluridisciplinaires de l'AWIPH. Le DSM-IV n'est qu'un outil parmi d'autres. Il est utilisé depuis plus de 20 ans au sein du Fonds de Soins Médico Socio Pédagogiques et ensuite à l'AWIPH.

Il ne constitue, en aucun cas, l'outil de référence vu le cadre théorique privilégié.

Il convient de signaler que l'AWIPH utilise d'autres outils d'une orientation tout autre, je signalerai l'utilisation du système de mesure de l'autonomie fonctionnelle – le SMAF – pour le budget d'assistance personnelle, la classification internationale des fonctions pour les aides à l'intégration, elle expérimente également pour l'instant le système d'intensité de soutien.

Je vous remercie pour votre question.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). – En tout cas, si j'ai pu attirer l'attention sur l'usage du DSM IV et le fait que c'est inscrit de façon aussi franche sur le site est déjà sans doute intéressant car je pense qu'il faut être très prudent par rapport à cela.

Par rapport à la Rilatine, un petit mot encore pour dire que c'est vraiment une drogue qui amène une dépendance énorme et qui amène des jeunes qui ont des petits problèmes comportementaux, si on la

prescrit bien trop facilement – et c'est le cas – à des handicaps bien plus importants par après et, en particulier, quand ils sont plus grands ou adultes.

C'est vraiment un sujet qu'il faut avoir à l'œil car, finalement, c'est quand même dans nos services dépendant de la Région wallonne qu'on retrouve, par après, des adolescents ou des adultes qui ont eu des prescriptions de Rilatine en étant plus jeunes. Dans certains cas, ce médicament fortement utile, cependant, il ne coûte quasiment rien pour les personnes à qui on le prescrit et c'est là aussi sans doute qu'il y a une réflexion à avoir.

Je vous remercie pour vos réponses.

QUESTION ORALE
DE M. TIBERGHIEU À MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LA DANGÉROSITÉ DE L'ALUMINIUM»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la dangerosité de l'aluminium».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

M. Tiberghien (Ecolo). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers collègues, un journal francophone s'est récemment fait l'écho d'un documentaire diffusé sur France 5 sous le titre «l'aluminium, notre poison quotidien». Nous savons qu'il est d'usage de recourir à des titres parfois alarmistes pour attirer les spectateurs.

Néanmoins, il apparaît que, sans être une menace immédiatement mortelle, l'aluminium n'est pas sans danger. C'est pourquoi, en 2008, le comité d'experts FAO de l'OMS sur les additifs alimentaires, a réduit de façon drastique, la dose hebdomadaire tolérable pour l'aluminium, qui est passée de sept à un milligramme par kilo.

Cette dose correspond, pour un adulte, environ au double de l'exposition moyenne à l'aluminium naturellement présent dans notre alimentation. Il faut en effet savoir que l'aluminium est inévitable, puisque c'est le troisième élément le plus abondant de notre planète. Le cacao, les champignons, le thé sont, par exemple, très riches en aluminium.

Les derniers développements des recherches quant aux effets de l'aluminium tendent à démontrer

une neurotoxicité liée à l'accumulation de l'aluminium dans le cerveau.

De plus, l'hypothèse d'un lien avec la maladie d'Alzheimer, proposé il y a plus de trente ans et autrefois très critiqué, apparaît à présent plus plausible au regard des nouvelles études mécanistiques et épidémiologiques.

Ces dernières confirment, par exemple, de façon assez concordante, l'existence d'associations entre l'aluminium dans l'eau potable et la prévalence de la maladie d'Alzheimer.

Sans entrer dans le détail de la différence des effets selon les modes d'absorption, je voudrais quand même souligner qu'il est fortement conseillé, d'une part, d'éviter l'usage de récipients en aluminium pour conserver ou chauffer des boissons ou aliments acides comme les jus de fruits, potages, compotes, yaourt et d'autres aliments de la sorte et, d'autre part, de vérifier que l'eau du robinet est bien conforme aux normes d'une concentration inférieure à deux cents microgrammes par litre.

Eu égard à tous ces éléments, Madame la Ministre, je souhaiterais connaître les mesures concrètes prises en Wallonie pour que soient respectées les normes internationales. En tant que Ministre de la santé en Wallonie, sans doute pouvez-vous être aussi active dans ce domaine ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Député, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a rendu un avis en juin 2010 relatif aux matériaux et alliages utilisés en contact des denrées alimentaires.

Il conclut que: «La libération de métaux à partir des matériaux au contact des aliments est une réalité qui nécessite d'être prise en compte en termes de sécurité sanitaire».

La surveillance alimentaire est du ressort de l'autorité fédérale et, en particulier, de l'AFSCA. La mise sur le marché de produits tels que les aliments prêts à chauffer dans des emballages en aluminium ou comportant des additifs alimentaires à base d'aluminium est également du ressort de l'autorité fédérale. Les recommandations éventuelles destinées aux consommateurs de ces aliments sont à

élaborer par celle-ci, tenant compte de l'état des connaissances scientifiques.

La qualité de l'eau de distribution relève des compétences du Ministre wallon de l'environnement et de son administration.

La directive 98/83/CE relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine reprend la valeur paramétrique de 200 mg/L de l'OMS pour l'aluminium.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 15 janvier 2004 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et transposant la directive a fixé, pour ce paramètre, par précaution, une valeur impérative de 200 mg/L dans l'eau potable.

Dès lors, en Wallonie, l'aluminium est surveillé dans toutes les zones de distribution d'eau potable et avec des fréquences de contrôle supérieures à celles fixées par la directive européenne.

En 2010, dernière année pour laquelle des données sont disponibles, le taux de conformité des analyses réalisées sur l'ensemble de la Wallonie était de 99,3% sur un total de 7 713 analyses.

Pour l'eau potable produite à partir d'eau de surface potabilisable, encore souvent traitée avec des coagulants à base d'aluminium – on parle ici de sulfate d'alumine ou polymères à base d'aluminium – , l'aluminium est mesuré dans chaque contrôle de routine, soit 64 à 360 analyses par an.

Sur 713 zones, 11 zones de distribution publique d'eau de Wallonie ont encore donné lieu à des dépassements temporaires en aluminium. Des améliorations sont néanmoins pointées par la Direction des eaux souterraines du SPW. Ainsi, le complexe Eupen-Gileppe, où les dépassements en aluminium n'étaient pas rares dans le passé, a fonctionné à 100% de conformité en 2010 – c'est une bonne nouvelle – grâce à l'optimisation des procédés de décantation des boues et de post-filtration. L'extension en cours de l'adduction d'eau provenant du complexe Eupen-Gileppe devrait permettre d'alimenter la Ville de Stavelot dès 2012.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre.

Je me rends bien compte, dans mes deux questions, que je suis un peu à la limite de vos compétences mais vous êtes quand même Ministre de la Santé en Wallonie, il faut parfois le rappeler et

il est bon de le faire par certaines questions de ce genre-là, me semble-t-il.

Je voudrais dire qu'étant donné que ces études prouvent un lien direct avec la maladie d'Alzheimer en particulier, et que vous avez un plan Alzheimer, je pense qu'une information encore plus précise intégrée dans votre plan général pour justement sensibiliser à cette question serait intéressante et utile.

QUESTION ORALE
DE MME DE COSTER-BAUCHAU À
MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
« LA PLATE-FORME ET LE SITE
INTERNET : « BIEN VIVRE CHEZ SOI » »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la plate-forme et le site internet : « Bien vivre chez soi » ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, aujourd'hui, un peu moins d'un wallon sur six a plus de 65 ans, soit près de 600 000 personnes et les perspectives les concernant sont à prendre avec la plus grande attention car, en 2030, les plus de 65 ans seront près de 900 000, si pas plus.

Cette évolution démographique pose la question de l'autonomie et du maintien à domicile des plus de 65 ans, d'autant qu'il n'y a que 48 000 lits disponibles dans les maisons de repos wallonnes.

Pour pallier à cette situation, divers projets sont aujourd'hui sur la table. Il y a près de deux ans, vous avez proposé au gouvernement, qui l'a approuvé, un plan de politique en faveur des aînés, dont le deuxième axe porte sur le désir de la majorité des personnes de pouvoir vivre chez elles le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions possibles.

Est née ainsi la plate-forme « Bien vivre chez soi » qui a pour objectif d'informer les personnes sur les conseils, aides et services qui favorisent l'autonomie en Wallonie et permettre aux personnes qui en font la demande de recevoir gratuitement la visite d'un service conseil. Ce service proposera aussi des solutions d'aménagement pour ceux qui en auraient besoin.

Je voudrais savoir si vous avez une idée du nombre de wallons qui seraient susceptibles de demander de tels aménagements ?

Je voudrais aussi connaître le pourcentage de personnes que vous espérez voir consulter cette plate-forme sachant que les gens plus âgés sont ceux qui utilisent le moins internet. Il me semble important de pouvoir les informer de l'existence de ce site. Une campagne d'information va-t-elle être organisée ?

D'autre part, un budget d'un million d'euro est prévu pour cette plate-forme, comment se répartit-il ? Quel a été le coût de réalisation du site ? Les coûts engendrés par les visites des services conseils ont-ils été estimés ? Ces aménagements qui vont être proposés par ces services conseils représentent un coût et, pour certains de ces aménagements, les personnes peuvent obtenir une aide de la région, quelles sont les budgets prévus ?

Je vous remercie pour votre réponse.

(M. Tiberghien, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci, Monsieur le Président. Madame la Députée, le Gouvernement wallon a adopté, le 29 avril 2010, ce plan de lancement de la plate-forme « Bien vivre chez soi », plate-forme de soutien à l'autonomie au domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Le plan comporte quatre axes :

- un premier axe d'information qui s'est concrétisé fin janvier par le lancement du site internet « Bien vivre chez soi » ;
- un deuxième axe de renforcement ou de création de services conseil en matière d'aménagement du domicile et en aides techniques ;
- le troisième axe vise la question complexe des aides financières directes pour les aînés pour la réalisation d'aménagements indispensables du domicile. Une des pistes envisagées est le recours à des prêts à taux préférentiel pour les personnes à revenus modestes et pour les aménagements les plus indispensables. Je souhaite que ce dossier aboutisse dans les prochains mois ;
- le quatrième axe organise un programme de formations et d'échanges de bonnes pratiques à destination des professionnels des services conseil.

Ce sont deux administrations qui assurent la gestion de cette plate-forme et qui collaborent à son développement: d'une part, l'AWIPH pour les personnes en situation de handicap et, d'autre part, la Direction générale des pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la santé pour les aînés.

Le site internet vise tant les personnes devant faire face à des limitations dans les activités de la vie quotidienne que les personnes touchées indirectement et venant en appui de ces dernières: les familles, les aidants proches, mais aussi l'ensemble des professionnels.

L'objectif est bien d'informer le public sur les conseils, aides et services existants en Région wallonne en matière d'autonomie à domicile. En effet, la première difficulté à laquelle est confrontée une personne est de savoir vers qui se tourner pour obtenir un soutien approprié.

L'AWIPH est le maître d'œuvre du site internet qu'elle développe en collaboration avec la DG05. Un budget annuel de 50000 euros est prévu pour son développement et sa gestion.

Ce site a été conçu pour être convivial, agréable et alimenté en informations en continu. Il est labélisé «Anysurfer», c'est-à-dire accessible à tous, en ce compris les personnes présentant un handicap sensoriel. Son lancement est accompagné d'une campagne d'information visant à le faire connaître au plus large public.

Ainsi, nous avons communiqué vers les mandataires, les fonctionnaires et les CPAS, le secteur des services à domicile, les acteurs de première ligne tels que les médecins généralistes et les maisons médicales. Une information sera également diffusée dans les services de gériatrie, les services sociaux des hôpitaux et les maisons de repos proposant des lits de court séjour.

En ce qui concerne le développement de services conseil en aménagement du domicile au bénéfice des aînés, nous subventionnons depuis 2011 un total de 12 équivalents temps plein répartis entre quatre services conseils qui couvrent la totalité de la Wallonie, ainsi que les frais de fonctionnement de ces services pour une enveloppe totale de 608000 euros.

En 2011, année de démarrage de ces services, ils ont répondu à plus de 800 demandes. Imaginez l'ampleur de ces besoins alors que nous étions au lancement de ces services! Dans le futur, ils pourraient répondre à plus de 1200 demandes par an avec les effectifs actuels.

D'après nos données, environ 10% des aînés ont une perte significative d'autonomie tout en continuant à vivre à domicile.

Nous pouvons penser qu'au minimum ces aînés trouveraient un bénéfice certain à sécuriser leur environnement, ce qui fait plus de 60000 personnes, c'est dire le potentiel de développement de ces services!

Quelles sont les missions de ces différents services conseil? Tout d'abord, il leur revient d'informer de manière individualisée au cas par cas et à chaque domicile, de manière à faire connaître l'existence, auprès de la personne âgée et de ses proches, de solutions d'aménagement et de produits d'assistance. Ensuite, ces services vont offrir un conseil individualisé relatif aux aménagements et produits d'assistance destinés à compenser les limitations de la personne ou prévenir leur aggravation. Enfin, ils suivront de manière individualisée tout au long du processus de modification de l'environnement ou d'acquisition du produit ou du processus de réalisation de l'aménagement du domicile. Je crois que c'est important pour l'évaluation finale de ces services.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Merci, Madame la Ministre. Votre réponse était complète et m'a fortement intéressée.

J'avais tout de même eu la curiosité d'aller voir le site internet que j'ai trouvé très bien fait. J'avais une question complémentaire mais sur laquelle je reviendrai. Elle est relative à la prise en charge des aménagements. Vous avez mentionné que cela pourrait se faire sous forme de prêt avec des taux modestes. Je souhaiterais savoir si des interventions sous forme de subsides ou de mises à disposition seront aussi prévues? Y aura-t-il différentes possibilités pour par exemple, des gens sans familles et qui n'ont qu'une toute petite pension?

**QUESTION ORALE
DE MME DE COSTER-BAUCHAU À
MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
L'APPEL À PROJETS
« VILLE/COMMUNE/RÉGION, AMIE DES
AINÉS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et

de l'Égalité des chances, sur «l'appel à projets «Ville/Commune/Région, amie des aînés»».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre appel à projets «Ville/Commune/Région amie des aînés» réalisé par votre administration. Les aînés constituant un groupe extrêmement important pour notre société tant au niveau de leur place dans la société que de leur poids démographique.

Vous venez de développer la politique en quatre axes que vous souhaitez mettre sur pied, avec comme but ultime, l'intégration des aînés dans notre société. Dans votre appel à projets à destination des communes, des CPAS et des associations de communes, vous avez dégagé 2,5 millions d'euros pour soutenir ces projets.

Il est demandé aux promoteurs de ces projets de passer par quatre étapes dont les deux premières devront au moins être initiées au moment de la demande et au mieux réalisées. À savoir, réaliser une analyse des besoins des aînés et un inventaire des services et activités offerts aux aînés et rédiger un programme d'actions concrètes, incluant notamment celles qui peuvent faire l'objet d'un financement dans le cadre de cet appel à projets.

Le problème est que ces deux étapes doivent être entamées pour le 30 mars 2012, date limite de la remise des demandes. Les communes ou CPAS ont deux mois pour introduire une demande, en ayant réalisé les prérequis dont je viens de parler. Ce délai est-il raisonnable pour déposer un projet construit et crédible? Car comment soumettre un projet à une demande de subsides si les besoins n'ont pas été totalement déterminés? Peut-être que dans les grandes villes et les grands CPAS, tout cela a déjà été réalisé, mais ce n'est certainement pas le cas dans les plus petites communes. Autoriserez-vous un dépassement des délais pour la remise du projet?

Comment vont se répartir les 2,5 millions d'euros? Qui sélectionnera les projets? Un jury sera-t-il mis en place? Seront-ils choisis par l'administration et votre cabinet ou bien cela se fera-t-il en fonction d'une répartition géographique villes/communes/petites communes et cætera?

Vous avez annoncé que les activités subventionnées dans ces projets se termineraient au 30 septembre 2013. J'imagine bien que vous n'envisagez pas de stopper cela d'un coup, mais quelle est votre vision pour la suite?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci, Monsieur le Président.

Madame la Députée, cet appel à projets «Ville/Commune/Région amie des aînés» s'inscrit dans le cadre de la politique en quatre axes en faveur des aînés, axes que je pense avoir suffisamment déclinés. Il vise particulièrement le premier axe, à savoir la mise en place d'un cadre adéquat favorisant l'intégration des aînés et leur participation à notre société.

À travers cette initiative, je souhaite soutenir les pouvoirs locaux et leurs partenaires qui développent des politiques qui répondent aux besoins des aînés et qui profitent in fine à l'ensemble des citoyens.

Il convient d'ailleurs de souligner que nombreuses sont les communes qui mènent déjà des actions allant dans ce sens.

Parmi les critères d'éligibilité des projets, il sera demandé aux candidats d'avoir initié une analyse des besoins des aînés, une tentative de cadastre, un inventaire des services et activités offerts aux aînés et de rédiger un programme d'actions concrètes pour définir évidemment des priorités.

Je reconnais que les délais sont serrés. Cependant, l'esprit de l'appel à projets n'est pas de donner des moyens pour la réalisation de projets ponctuels et isolés. On aurait juste une idée et on la mettrait en œuvre. Non, c'est vraiment d'inciter nos pouvoirs locaux à développer et à mettre en œuvre un programme transversal, qui implique tout le monde, qui soit diversifié et coordonné en faveur des aînés et en concertation avec eux afin de favoriser l'intégration et l'épanouissement des aînés au bénéfice de la collectivité dans son ensemble.

C'est pourquoi, il est important que les demandeurs fassent la preuve qu'ils ont au moins initié une telle réflexion. C'est également un gage de continuité du programme au-delà de la période couverte par l'appel à projets. C'est déjà une réponse à votre dernière question.

À ce stade, il est difficile de dire comment le budget va être réparti. Cela va dépendre de plusieurs éléments tels que le nombre de candidatures que nous aurons reçues, la taille des communes candidates – puisque le montant peut varier en fonction de la taille de la commune – et surtout la nature des actions qui seront proposées puisque nous avons d'ores et déjà établi les critères sur lesquels se fondera la sélection.

La sélection se basera sur les critères suivants :

- la pertinence du projet ;
- la cohérence entre les objectifs poursuivis et les moyens de réalisation ;
- l'implication des aînés. Chez moi c'est très important de savoir que les aînés sont partie prenante au projet ;
- le nombre d'aînés concernés par le projet, on fait cela pour un maximum d'aînés de la commune ;
- le réalisme du calendrier et du budget ;
- la qualité du partenariat mis en œuvre entre la commune, les pouvoirs publics et éventuellement les associations partenaires.

Pour cela bien sûr, et puisque nous avons établi des critères, les projets devront être appréciés par un jury. Ce dernier est prévu pour la sélection des projets. Il sera composé d'un représentant de mon cabinet, d'un représentant de l'administration, d'un représentant désigné de la Commission wallonne des aînés – instance consultative experte en la matière – et d'un expert en matière de projets aînés.

Au terme de cet appel à projets, je chargerai les services de la Direction des Aînés de réaliser une évaluation afin d'identifier les apports et les différentes pratiques qui fonctionnent, mais aussi de définir les possibilités les plus adéquates et pertinentes, en fonction des possibilités budgétaires dont nous disposerons – mais cela, aujourd'hui nul ne le sait – pour la poursuite de ce soutien des dynamiques locales que je voudrais impulser en faveur des aînés.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

J'espère que de nombreux projets vous seront soumis. C'est une bonne chose de donner cette impulsion et cette possibilité aux pouvoirs locaux de prendre en charge une certaine vision des aînés sur leur territoire, qui n'est sans doute pas la même en fonction du territoire et en fonction des caractéristiques de la population locale.

Je pense que c'est intéressant dans le cadre de cette autonomie que communes, CPAS et associations puissent travailler ensemble.

**QUESTION ORALE
DE MME KAPOMPOLÉ À
MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR**

**« LA CONSOMMATION D'ALCOOL CHEZ
LES ADOLESCENTS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompolé à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la consommation d'alcool chez les adolescents ».

La parole est à Mme Kapompolé pour poser sa question.

Mme Kapompolé (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je voulais vous faire part d'une situation délicate qui tend à se généraliser, en tout cas à se reproduire, peut-être un peu trop souvent.

Récemment dans la région de Mons-Borinage, une jeune fille de 13 ans a été admise aux urgences, avec presque deux grammes d'alcool dans le sang. L'adolescente était au bord du coma éthylique et aurait pu souffrir de séquelles irréversibles.

Quelles mesures concrètes pouvez-vous entreprendre pour pallier à cette situation ? Quelles mesures pouvez-vous adopter pour aider les parents à comprendre ? Quelles sont finalement les possibilités que nous avons lorsqu'on est confronté à ce type de difficulté ? Des projets de plates-formes d'aides aux jeunes alcooliques existent-ils, avec cette spécificité liée au très jeune âge ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci Madame la Députée pour la concision de votre question.

La consommation d'alcool chez les jeunes présente un caractère préoccupant et a déjà été mise en avant en Wallonie.

La consommation excessive d'alcool se manifeste au travers de divers comportements, tels que le phénomène de « *binge drinking* », à savoir de boire pour être ivre le plus vite possible. Ce comportement est plus répandu chez les jeunes et il s'avère hautement dommageable pour les neurones.

Deux aspects sont interpellant. D'une part la forte proportion de personnes touchées par des difficultés liées à la consommation d'alcool. On parle d'une personne sur dix. D'autre part, cette consommation dite problématique concerne l'ensemble de la population et pas seulement les jeunes.

L'alcoolisme est un concept général qui couvre l'ensemble de ces phénomènes nécessitant des

mesures spécifiques selon le type de consommation et le public touché.

En 2009 et 2010, j'ai choisi de soutenir prioritairement, au travers d'appels à projets, la mise en place d'actions de sensibilisation ou de traitements à destination des jeunes sur l'ensemble de la Wallonie.

À ce titre, nous pouvons faire référence, entre autres, à l'ASBL Sésame à Namur, au Centre Zéphyr à Sambreville, à l'Autre Sens à Beauraing, à la Maison du social à Liège, au CAL Luxembourg, à l'ASBL Nadja et au Centre Alfa à Liège. La majorité des projets initiés dans ce cadre ont été reconduits et certains d'entre eux seront financés prochainement dans un cadre réglementé.

Plus largement, nous finançons des opérateurs actifs dans le domaine de la réduction des risques comme Carolo Contact Drogues à Charleroi pour son projet «Safe Party», «Espace Synapse» à Mons, Modus Vivendi pour son projet «Quality Night» sur l'ensemble de la région, qui proposent des distributeurs d'eau dans les soirées.

Le processus d'agrément d' «Espace Synapse» est en cours.

Ces initiatives sont capitales. L'exemple que vous évoquez en témoigne, et concerne particulièrement les jeunes. Ces initiatives sont principalement déployées dans le cadre d'événements festifs, là où le phénomène de la consommation d'alcool est le plus présent.

En outre, la Wallonie agréée et soutient financièrement une fédération, des réseaux et plusieurs services spécialisés en matière d'assuétudes, ainsi que des services de santé mentale qui ont une mission spécifique «toxicomanie». Ces services spécialisés offrent leurs compétences à tous les citoyens, en ce compris la jeunesse.

De plus, certains centres prennent également en charge le jeune confronté à l'assuétude de son/ses parent(s). C'est aussi une réflexion à avoir par rapport à ce type de comportement et à la reproduction des comportements parentaux.

Les conséquences sur le développement émotionnel, affectif et social des enfants ne peuvent être négligées.

Enfin et fort heureusement, bon nombre de services accueillent également les parents et les proches des personnes présentant une consommation problématique.

Il convient également de rappeler que la DPR, ainsi que DPC prévoient que les gouvernements collaborent pour intensifier la lutte contre la consommation abusive d'alcool et prévenir les dommages, avec une priorité pour le public jeune.

Il y est fait mention du Plan National Alcool pour lequel l'État fédéral est chargé de fixer un cadre normatif et aussi d'en assurer le contrôle.

La mise en œuvre et l'évaluation des mesures inhérentes au Plan National Alcool sont d'ailleurs considérées comme prioritaires par la cellule politique «santé et drogue», cellule qui découle de la Conférence Interministérielle «drogue».

Concernant les projets des plates-formes d'aide aux jeunes alcooliques, à titre d'exemple, le centre local de promotion de la santé de Liège vient d'offrir un point d'appui aux écoles, notamment par le biais de séances d'information, par le biais de rencontres régulières avec les acteurs scolaires.

L'objectif est de renforcer les compétences des jeunes pour éviter et prévenir les consommations à problème de ces produits, qu'ils soient licites ou illicites.

Puisque la Wallonie est compétente en matière de traitement des assuétudes, que les actions de prévention et de promotion de la santé relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bien sûr, la concertation est nécessaire pour mener une politique globale et intégrée, qui devient réellement effective pour mener des actions complémentaires qui reposeront sur les trois piliers, c'est-à-dire la prévention, le traitement et bien sûr la réduction des risques.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses.

Vous avez parlé, Madame la Ministre, de «*binge drinking*». Je crois qu'il y a maintenant, comme nouveau phénomène, le fait de boire par les yeux des petits shoots d'alcool. Je suppose que cela monte plus vite au cerveau. Ce qui est assez particulier avec la population jeune, c'est qu'il y a ce côté qui recherche le risque à une certaine période. Il y a là nécessité de s'adapter à chaque fois à ces nouveautés. Pour ma part, je ne connaissais pas le fait de boire par les yeux.

(Mme Péciaux, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE
DE M. TIBERGHIE À MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
« LE TAUX ÉLEVÉ DE SUICIDES EN
WALLONIE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le taux élevé de suicides en Wallonie».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

M. Tiberghien (Ecolo). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers collègues, encore un sujet difficile. Pas plus tard que ce matin, j'ai mis trois heures et demie pour arriver suite au fait que quelqu'un s'est jeté sur des voies à Quaregnon. Hier, quelqu'un d'autre a été bloqué ailleurs pour la même raison. Je pense que nous sommes confrontés à un vrai phénomène de société.

En Wallonie, en moyenne deux personnes se donnent la mort chaque jour. Par ailleurs, on ne dispose d'aucun chiffre exact concernant le nombre de tentatives de suicide. Ces données datent de 2005 et, d'après mes informations, n'ont pas été réactualisées depuis. Rien cependant ne nous permet d'être optimistes. Le contexte socio-économique actuel laisse supposer que la situation ne s'est pas vraiment améliorée depuis ces derniers chiffres qui, je le rappelle donc, datent de 2005.

Les chiffres sont moins mauvais en Flandre et nettement meilleurs, si je puis dire, aux Pays-Bas. Il existe également des différences sous-régionales. Ainsi, on se suiciderait moins dans le Brabant wallon que dans le Hainaut.

D'après l'étude réalisée à votre demande par l'agence interne de gestion de la santé, l'AIGS, la Wallonie cumule les facteurs de risques: nombre important de tentatives de suicide et donc antécédents suicidaires, recherche d'une aide formelle plus qu'informelle, attitude globale très négative face aux cas de suicide, présence de troubles mentaux dans la population.

Le suicide en Wallonie est un véritable problème de santé publique. L'étude que je viens d'évoquer a permis de poser un premier diagnostic. Je souhaite savoir, Madame la Ministre, quelle suite sera donnée à cette étude. Quand actualisera-t-on les chiffres de 2005 pour savoir avec précision comment la situation a évolué? Comment les initiatives prises jusqu'à présent, notamment dans le cadre des 64

services de santé mentale financés par la région, ainsi que des cinq centres de Télé-Accueil, ont-elles porté leurs fruits? Comment l'accès aux soins de santé mentale a-t-il été amélioré depuis 2005? Que comptez-vous faire pour combattre cette accumulation de facteurs de risques?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, en Wallonie, des mesures spécifiques de lutte contre le suicide ont été renforcées et d'autres ont été initiées.

Parmi les nouvelles mesures, vous en parlez, le financement d'une recherche coordonnée par l'AIGS et qui est destinée à expliquer scientifiquement l'incidence élevée du suicide en Wallonie. Cette étude s'est principalement intéressée aux facteurs de protection.

À cet égard, l'étude marque que le Wallon a moins facilement recours à l'aide informelle, c'est-à-dire à l'entourage et qu'il se tourne plus facilement vers le médecin généraliste que vers des professionnels spécialisés, tels que les psychiatres et les psychologues.

Cette étude se poursuit en 2012, avec pour objectif d'affiner la compréhension de ce phénomène et notamment le rôle des variables socio-démographiques et économiques, ainsi que les déterminants de la recherche d'aide.

Concernant l'accessibilité des 64 services de santé mentale, depuis 2005, le budget qui leur est consacré est passé de 22 à 29 millions d'euros, soit une augmentation, en l'espace de six années, de 30% qui couvre notamment l'octroi de nouveaux agréments. Je pense en particulier à Morlanwelz, à Ciney, au service de Braine-l'Alleud. Sans être exhaustive.

De plus, considérant l'ampleur de la thématique, j'ai lancé un appel à projets pour un Centre de Référence Spécifique pour le Suicide.

Cet appel est, à présent, clôturé et la procédure de sélection est en cours. Quels seront le rôle et les missions de ce centre d'expertise? Il sera un observatoire des pratiques, un centre d'information, un centre d'appui, de recherche et de concertation, et n'oublions pas la formation des acteurs.

Plus spécifiquement, l'ASBL «Un Pass dans l'Impasse» offre un service spécialisé en matière de prévention et d'accompagnement du suicide dans chaque province wallonne.

Ce dispositif, voué à désamorcer la crise et à accompagner les personnes et les professionnels, travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de la santé.

Par ailleurs, notre région agréée et finance également cinq centres de Télé-Accueil.

Ces services, accessibles par téléphone, 24 h/24 enregistrent 120000 appels par an, c'est dire l'importance de ces services de première ligne.

De nombreuses mesures sont à disposition du citoyen et malgré cela, il est vrai que les chiffres restent préoccupants.

L'INS devrait nous communiquer prochainement des données plus actuelles quant aux causes de décès, ce qui nous permettrait d'objectiver l'évolution.

Les mesures qui ont été abordées ont bien pour objet de combattre les facteurs de risque menant au suicide.

J'évoquerai une des difficultés relatées par le Professeur Pitchot, du Service de psychologie médicale du CHU Sart Tilman, qui souligne que «la détection du passage à l'acte reste difficile pour le clinicien».

Selon ce même expert, il conviendrait d'améliorer le dépistage et la prise en charge des suicidaires ainsi que la reconnaissance et le traitement plus adéquat des affections psychiatriques et surtout de la dépression qui constitue un aspect très important de la prévention.

Face à ces éléments de réalité, il me revient de mettre la priorité sur les axes suivants :

- poursuivre la recherche pour cette année 2012 ;
- sensibiliser et tenter de déstigmatiser, informer les professionnels et notamment les médecins généralistes pour attirer leur attention sur ce phénomène ;
- développer des partenariats structurels entre les divers secteurs. Je pense aux écoles – on a connu de récents phénomènes — aux services de santé mentale, aux centres de planning et, notamment à partir de la réforme du «107». Je crois qu'il y a quelque chose à chercher dans ce cadre-là ;
- renforcer la postvention, c'est-à-dire le soutien, lorsque la personne est passée à l'acte, de ceux qui restent de la famille, de l'école, des étudiants, tout l'entourage.

La question du suicide reste au cœur de mes préoccupations et je veille à ce que se développent

des réponses toujours plus adaptées à l'expression d'une souffrance.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, cela ne mérite pas trop de commentaires, mais je vous suivrai dans le cadre de vos initiatives.

Je pense en tout cas qu'un des meilleurs moyens dans le cadre de vos compétences, c'est d'améliorer encore l'information et l'accessibilité aux centres qui existent. Il y a trop de jeunes qui ignorent les endroits où l'on peut se rendre, ne fût-ce que pour avoir un dialogue. Cela peut permettre, et c'est sans doute en cela plus proche de vos compétences – de diminuer le suicide en particulier chez les jeunes, un phénomène aussi inquiétant que l'alcool.

(M. Tiberghien, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE
DE MME PÉCRIAUX À MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LE PSEUDO-ABANDON DES PERSONNES
ÂGÉES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le pseudo-abandon des personnes âgées».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, dans son édition du 15 février 2012, le Journal *Le Soir*, de manière sans doute provocante, titrait un des articles de sa série «Les tabous des belges»: «On abandonne les personnes âgées». Cet article se réfère à plusieurs responsables du secteur de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées. Des mots durs sont employés, par exemple: «Les maisons de repos, des parkings surmédicalisés». Mais aussi des affirmations plus positives «Mais de grâce, dites que des gens formidables travaillent dans ce secteur...».

Madame la Ministre, que pensez-vous d'un tel déballage d'informations diverses sans guère de réflexions de fond? Certaines des affirmations contenues dans cet article ne risquent-elles pas de

stigmatiser erronément un secteur d'activités qui a beaucoup évolué ces dernières années sous la pression des autorités publiques ?

Quelle est réellement la situation des maisons de repos en Wallonie ? Quelles mesures avez-vous prises pour donner des maisons de repos une image positive ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, l'article du journal que vous évoquez sur les tabous des Belges et plus précisément celui intitulé «On abandonne les personnes âgées», m'a profondément interpellée. Notamment les formules «choc» et les termes durs qui sont utilisés. C'est un amalgame qui n'est pas de nature à donner une image positive du secteur.

Depuis mon entrée en fonction, j'ai eu l'occasion de visiter de nombreux établissements, parfois même en votre compagnie, établissements d'hébergement et d'accueil des aînés. J'ai eu l'occasion de rencontrer énormément de professionnels et je les ai tous trouvés extrêmement consciencieux et à la recherche de la qualité. J'ai eu aussi l'occasion de parler avec des résidents heureux de leur sort dans la vie qu'ils menaient au sein de nos institutions.

J'ai eu aussi l'occasion d'être confrontée à des situations difficiles et dramatiques qui ont toujours été gérées dans le respect des personnes concernées.

Il est incorrect de parler «d'abandon» à propos de l'entrée d'une personne âgée en maison de repos. Il s'agit purement et simplement d'une réponse apportée à des besoins d'aide et de sécurité bien ciblés lorsque le maintien à domicile n'est hélas plus possible. Je dis hélas puisque, bien souvent, les personnes souhaitent rester chez elle.

Souvent, il y a une période d'adaptation certes difficile de l'entrée en institution. C'est comme le jeune enfant qu'on amène à l'école, ce n'est jamais facile, il faut un temps d'adaptation et puis, un mois plus tard, il ne se retourne plus et ne regarde plus maman qui elle peut-être pleure encore de laisser son enfant à l'école. Bref, c'est toujours difficile les situations de changement, mais après cette période de l'entrée, il est constaté que des personnes âgées très isolées à leur domicile retrouvent une vie sociale et reprennent goût à la vie.

La réglementation qui est en vigueur aujourd'hui, tant pour les maisons de repos que pour les maisons de soins, impose à chaque établissement

de rédiger et de mettre à la disposition des résidents et de leurs proches un «projet de vie» détaillant «l'ensemble des actions et des mesures destinées à assurer l'intégration sociale et la qualité de vie des résidents, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement». C'est une notion importante, on ne vit pas en vase clos, on n'est pas en rase campagne séparé de la vie et de la communauté, non, la maison de repos fait partie intégrante de la vie de société.

Croyez bien qu'il ne s'agit pas là de procédures bureaucratiques, mais bien d'indicateurs et de moyens très pratiques susceptibles d'influencer la vie quotidienne des résidents.

La réforme des services d'inspection qui est aujourd'hui en cours va renforcer le rôle de conseillers des inspecteurs et leur permettre de mieux apprécier la qualité de vie des résidents.

D'autres initiatives pouvant influencer la qualité de vie des résidents sont aussi en train de se mettre en place en Wallonie. Citons, sans être exhaustif, le plan Nutrition Santé visant à améliorer la nutrition des personnes âgées grâce une alimentation équilibrée et des pratiques d'évaluation de la santé, comme la pesée des personnes ou encore la surveillance de l'état dentaire. Cela permettra également de prévenir les chutes liées aux états de faiblesse par dénutrition.

Il y a aussi la prise en charge plus spécifique de certains résidents atteints de la maladie d'Alzheimer dans des unités adaptées, dites «cantous», et cætera.

Une société qui consacre une part importante de ses ressources financières et humaines au fonctionnement et au développement d'un nombre considérable de services et d'établissements spécifiquement destinés à ses aînés ne peut pas être accusée «d'abandon».

Plus positivement, je retiendrai, comme vous, les paroles d'un des interlocuteurs cité dans l'article en question: «De grâce, dites que des gens formidables travaillent dans ce secteur». Et je me plais à le rappeler encore devant vous aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je suis une grande sensible, j'en ai la chair de poule. Je tiens à remercier Mme la Ministre pour sa réponse rassurante, la remercier d'avoir listé toutes les actions concrètes positives et constructives qui sont aujourd'hui mises en place en Wallonie grâce à son concours. Je pense que cela doit être encore plus communiqué pour éviter ce genre de «torchon».

QUESTION ORALE
DE MME PÉCRIAUX À MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«L'APPROCHE DES CENTRES DE
PLANNING FAMILIAL À L'ÉGARD DE LA
VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE DES
PERSONNES PORTEUSES D'UN HANDICAP»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «l'approche des centres de planning familial à l'égard de la vie affective et sexuelle des personnes porteuses d'un handicap».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, j'ai assisté au colloque organisé par l'AWIPH avec votre soutien, le thème choisi était la vie affective et sexuelle des personnes porteuses d'un handicap.

Le sujet qui a été longuement tabou revient sur le devant de la scène et est présenté comme un droit des personnes porteuses d'un handicap physique ou mental.

Les informations récoltées lors de cette journée étaient très denses et souvent très interpellantes.

Pour rester dans vos compétences outre bien sûr la politique des personnes souffrant d'un handicap, les services de plannings familiaux sont également de votre ressort.

Mon attention fut attirée sur le fait qu'il fallait veiller à ne pas faire d'amalgame entre les handicaps physiques, les handicaps sensoriels et les handicaps mentaux : la vie affective et sexuelle ne s'y joue pas de la même manière et un discours unilatéral dans ce sens, serait réducteur et peu respectueux de la personne.

Même à handicap identique, les différences sont déjà très nombreuses.

Dans une très grande partie des situations où le handicap physique est seul présent, la personne concernée décide de ses propres choix.

Lorsque le handicap est mental ou physique, la complexité réside dans le fait que la personne concernée est souvent en difficulté de se dégager de l'affection et de l'éducation reçue de ses proches.

Une connaissance des handicaps, toujours plus subtile, a pu voir le jour grâce :

- aux nouvelles découvertes scientifiques ;
- aux compréhensions ciblées mises à jour par les neurosciences ;
- aux apports enrichissants de la psychiatrie et de la psychologie ;
- à l'essor de la vision humaniste de l'âme et du corps pour appréhender de manière plus affirmée les divers handicaps existants a également permis d'avancer plus intelligemment et plus humainement dans le domaine des sentiments (affectifs, amoureux) et de l'intimité (sensuelle, sexuelle).

Il existe des programmes spécifiques à certains handicaps proposant des approches ciblées inédites.

Pour ce qui est de la contraception, j'interrogeais votre collègue, la Ministre de l'éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur des animations d'Evas en collaboration avec les équipes des centres PMS, des centres PSE ou des centres de planning familial.

Dans ces animations, l'accent est mis sur la contraception :

- la pilule ;
- l'IVG, mode de contraception dont on a déjà beaucoup parlé, mais qui, malheureusement, n'est pas un mode de contraception, mais utilisé comme tel par beaucoup de femmes.

Mais aussi de la contraception masculine ; donc tant les contraceptions féminine et masculine sont mises en avant.

Madame la Ministre, tous les accueillants des centres de planning ont-ils été formés à ces techniques pour aider et conseiller des personnes souffrant d'un handicap physique ou psychique ?

Si oui, pouvez-vous nous décrire leur cursus ? Si non, j'ai également interrogé le Ministre de l'enseignement supérieur, sur la nécessité d'ajouter un module de formation sur ce thème au cursus de tous les acteurs de terrain devant être confrontés à ce problème.

Avez-vous eu des échanges quant à ces formations ?

Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action

sociale et de l'Égalité des chances. – Merci, Monsieur le Président.

Madame la Députée, la vie relationnelle affective et sexuelle des personnes handicapées constitue à l'évidence un droit, qui fait partie évidemment des libertés fondamentales.

Comme vous le rappelez, les missions dévolues aux centres de planning familial par décret n'exclut pas l'accueil, l'information des personnes, des couples et des familles confrontées à cette question du handicap.

En réalité, la question y est abordée en fonction des initiatives de l'environnement familial ou l'environnement institutionnel parfois dans lequel va évoluer la personne handicapée.

Vu leur expérience et le caractère multidisciplinaire, les centres de planning constituent un cadre dans lequel cette matière peut tout à fait être traitée. C'est dans cette perspective d'ailleurs que le plan d'action adopté par le Gouvernement wallon en juillet 2010 comportait un appel à projet handicap et vie affective et sexuelle. Sur la base des dossiers reçus, une douzaine, un montant de 92710 euros a pu être affecté à cinq projets et a couvert la période de décembre 2010 à fin novembre 2011. Les projets sélectionnés présentaient une complémentarité au niveau des publics visés, c'est-à-dire: les jeunes et les adultes atteints de déficiences mentales, les professionnels socio-éducatifs, les parents, les équipes des centres de planning et parfois même le tout public.

Une complémentarité aussi en termes de lieux d'intervention dans les écoles d'enseignement spécialisé, en internat, en centre d'accueil de jour ou aussi en établissements d'hébergement.

Complémentarité dans l'approche de la thématique: des programmes d'animations, un projet institutionnel, des centres de ressources, des conférences/débats, un guide de bonnes pratiques.

Complémentarité dans la diversité des partenaires impliqués, dans la répartition territoriale, dans la recherche d'amélioration des pratiques, dans l'utilisation des expériences acquises.

Enfin, complémentarité des ressources potentielles de généralisation des pratiques.

Les cinq opérateurs qui ont participé à cette action ont, tout au long de la période, fait l'objet d'un suivi – c'est évident – auquel ont été associés à la fois l'AWIPH, la commission wallonne de la personne handicapée. À cet égard, un des membres

de la commission y participait, en l'occurrence, M. Mercier.

La formation des acteurs de terrain, en ce qui concerne la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap nécessite une approche tout à fait pragmatique.

C'est un sujet complexe, à la fois par la diversité et la multiplicité des éléments à prendre en compte. Je pense aux réticences à engager un dialogue sur la sexualité avec les personnes elles-mêmes, avec leurs parents, les proches et les professionnels.

Je pense à la diversité des handicaps aussi du fait de leur nature: une déficience physique, ce n'est pas la même chose qu'une déficience mentale, une déficience sensorielle ou motrice. Du fait de l'origine du handicap. Cela peut être congénital, accidentel ou consécutif à une maladie. Je pense à l'importance des représentations sociales qui nécessairement vont accompagner les comportements et l'agissement des personnes: la personne handicapée, mais aussi sa famille et les professionnels. Je pense encore aux conditions sociales, culturelles ou matérielles d'existence de la personne. Les ressources dont elles disposent qui doivent aussi être prises en compte pour apprécier la possibilité, l'acceptabilité ou parfois la réceptivité à évoquer cette question.

Enfin, je voudrais aussi prendre en compte la perception des conséquences tant affectives que physiques liées à toute relation affective ou sexuelle. On va parler aussi de séparation, de tension, de conflit avec le partenaire, de grossesse qu'elle soit désirée ou non. Vous voyez que la question est éminemment complexe.

L'efficacité de la mise en place de modules spécifiques dans le cursus scolaire des acteurs de terrain qui peuvent être confrontés à cette thématique, nécessite, dès lors, de pouvoir apporter des réponses adaptées à toutes ces questions extrêmement complexes et cela, dans le respect de chacun, et en particulier dans le respect de chaque intervenant.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

J'ai envie de dire: «cinq projets, super», c'est déjà formidable, mais ce n'est certainement pas assez.

J'ai envie de dire, comme M. Tiberghien, «communiquons, informons». Madame la Ministre, vous étiez présente à ce colloque. Les gens étaient assis par terre. On a dû remettre des chaises. Il y avait vraiment un intérêt important pour ce sujet. Il est clair qu'ils cherchent tous une réponse qu'ils ne trouvent pas.

Poursuivons, poursuivez dans cette action, dans cette direction pour justement permettre de répondre à ces besoins divers.

Je retiens aussi votre dernière réflexion sur le cursus scolaire. Dans ce colloque, quand on a entendu les réflexions des acteurs de terrain et parfois les petites choses ou les petits trucs qu'il suffisait de connaître, il est important d'être informé d'une pratique pour pouvoir aider la personne handicapée. C'est très important pour la vie harmonieuse de chacun et je pense qu'il faut se pencher sur ce point et poursuivre la réflexion dans cette direction.

**QUESTION ORALE
DE MME KAPOMPOLÉ À
MME TILLIEUX,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
« L'ÉLABORATION DU RAPPORT
«PÉKIN»»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompolé à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «l'élaboration du rapport «Pékin»».

La parole est à Mme Kapompolé pour poser sa question.

Mme Kapompolé (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, dans son avis n° 25 du 23 janvier 2012, le Conseil wallon pour l'Égalité entre Hommes et Femmes fait le point sur la situation du rapport «Pékin» que le gouvernement doit rendre annuellement au parlement. Et plus particulièrement, sur son évaluation par l'ASBL Cap Sciences humaines. Y sont dressés une série de constats assez interpellants qui amènent à se poser la question de l'utilité même de ce rapport, en tout cas, dans la version que nous connaissons actuellement.

Quatre éléments peuvent être mis en évidence comme indispensables à la démarche évaluative de la politique de l'égalité entre les hommes et les femmes du rapport «Pékin». Il s'agit de la définition d'objectifs stratégiques, de la détermination des

moyens y afférents, de la description des réalisations et de l'évaluation de l'adéquation des mesures par rapport aux objectifs.

D'autre part, le rapport semble se borner à une description des actions mises en place sans identification claire des moyens financiers afférents aux objectifs stratégiques.

Je souhaiterais tout d'abord savoir dans quels délais pourrions-nous disposer du rapport pour l'année 2010?

Celui-ci devant, sur base du décret, être introduit normalement au plus tard le 30 septembre de l'année qui suit.

Le Conseil wallon pour l'Égalité entre Hommes et Femmes s'interroge d'ailleurs sur l'opportunité de maintenir un rapport annuel alors que le travail de collecte et de rédaction demande un temps considérable.

Vous dirigez-vous – sachant qu'on est quand même dans un contexte budgétaire très, difficile – vers une augmentation des moyens humains mis à disposition? Si oui, y a-t-il une négociation déjà en cours avec votre collègue en charge de la fonction publique?

Par ailleurs, le rapport ne contient pas de données relatives à l'évaluation des actions menées et donc, c'est assez difficile de mesurer l'impact de ces actions. Il ne contient pas non plus de références aux moyens financiers qui sont consacrés chaque année aux différents axes de la politique pour l'Égalité entre Hommes et Femmes.

Quelles solutions peuvent être envisagées afin de répondre à ces exigences définies dans le décret du 28 novembre 2002?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci, Monsieur le Président.

Madame la Députée, la réalisation chaque année du rapport «Pékin» vise à rendre compte des mesures qui ont été mises en œuvre par le Gouvernement wallon pour se conformer aux engagements pris par la Wallonie dans le cadre de la quatrième conférence mondiale de l'ONU sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995 d'où le nom rapport «Pékin».

La réalisation du compte rendu rencontre deux difficultés majeures. D'une part, et vous l'évoquiez, c'est la question d'identifier, d'obtenir, de récolter à

une telle fréquence auprès de l'ensemble des départements et de tous les services qui relèvent de l'autorité du gouvernement, non seulement les mesures ou les actions qu'ils ont mis en œuvre durant l'exercice concerné, mais aussi une description des objectifs stratégiques et des moyens y afférents qui soutiennent ces mesures.

L'autre difficulté consiste, au départ des données récoltées, à rédiger le compte rendu tout en lui apportant des éléments évaluatifs. Ce travail est confié, via un marché public, à un organisme universitaire ou une organisation associée à une université, spécialisé dans les questions de genre. Ainsi, la récolte des contributions et la réalisation du compte rendu prennent un temps considérable. C'est pourquoi le compte rendu 2010 devrait être présenté au parlement d'ici quelques semaines.

Cependant, pour l'avenir, deux éléments devraient améliorer sensiblement les délais et la qualité de ce compte rendu: tout d'abord, la constitution du réseau de fonctionnaires «égalité et diversité» devrait permettre de disposer, pour toutes les directions générales du SPW et les OIP, d'un agent de référence spécialement formé et sensibilisé aux questions relatives à l'égalité. Cet agent sera chargé, entre autres, de récolter auprès de ses services les données nécessaires au compte rendu. Ensuite, la réalisation du plan global égalité a permis d'obtenir de la part de tous les membres du gouvernement, un relevé exhaustif des mesures concernant, entre autres, la promotion de l'Égalité entre Hommes et Femmes. Ce relevé est assorti des moyens dégagés pour les mettre en œuvre. Voyez que ce sont deux aspects qui nous permettront de faire mieux et, en tout cas, je l'espère, de faire plus vite à l'avenir.

Concernant la périodicité de ce compte rendu, une réflexion a lieu actuellement afin d'harmoniser les différents rapports liés aux questions d'égalité et de discrimination. La piste suivie par le Fédéral, à savoir d'intégrer les obligations liées à Pékin dans une loi de *gender mainstreaming*, est aussi envisagée.

Quelle que soit l'issue de ces réflexions, il me semble essentiel de rationaliser les multiples contributions sollicitées auprès des administrations, sans quoi on risquerait de provoquer un désintérêt pour les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations.

Plusieurs démarches ont été entreprises auprès du ministre de la fonction publique pour renforcer la DGO5 chargée de coordonner les questions d'égalité. Elles seront réitérées à l'avenir.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour le caractère volontariste de ses réponses parce que je pense vraiment qu'il y a lieu à la fois de simplifier et d'être assez déterminé par rapport à la politique à mener, sinon les choses avanceront vraiment encore très lentement.

Pour vous donner mon sentiment, j'ai passé toute la journée, aujourd'hui, en commission de l'économie, à écouter les différents présidents des pôles de compétitivité. Des interventions, des exposés très intéressants, très riches qui montrent à quel point notre Wallonie est sur une pente ascendante en matière de développement économique.

Cependant, il n'y a aucune femme dans ces présidences de pôles! Ce n'est pas possible! Des femmes compétentes, il y en a!

Maintenant, je peux comprendre que par rapport à certains secteurs d'activités, il n'est pas évident de trouver des femmes, mais grâce à votre volonté, notamment associée à celle de vos collègues du gouvernement, j'espère que les choses évolueront dans le bon sens.

M. le Président. – Merci, je m'y associe.

Je constate l'absence de M. Senesael. Je lève, dès lors, les travaux de cette séance en remerciant les services pour leur collaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- *La séance est levée à 17 heures 50 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Hugues Bayet, PS

Mme Chantal Bertouille, MR

M. Willy Borsus, MR

M. Matthieu Daele, Ecolo

Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR

Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH

Mme Joëlle Kapompolé, PS

M. Serdar Kilic, PS

Mme Sophie Pécriaux, PS

Mme Florence Reuter, MR

Mme Malika Sonnet, PS

M. Luc Tiberghien, Vice-Président

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADeL	Allocation de déménagement et de loyer
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AIGS	Association Interrégionale de Guidance et de Santé
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CAWaB	Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIRÉ	Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers
CocoF	Commission communautaire française
CPAS	Centres publics d'action sociale
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DGT2	Direction générale transversale du Budget, de la Logistique et des TIC
DPC	Déclaration de politique communautaire
DPR	Déclaration de politique régionale
DSM	Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ou Food and Agriculture Organization of the United Nations
FEI	Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers
FIPI	Fonds d'impulsion à la politique des immigrés
Forem	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
INS	Institut National de Statistique
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
OIP	Organismes d'intérêt public
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PMS	centres psycho-médico-sociaux
PSE	promotion de la santé à l'école
SMAF	Système de mesure de l'autonomie fonctionnelle
SPW	Service public de Wallonie
SWL	Société wallonne du Logement
TDAH	trouble de déficit de d'attention avec ou sans hyperactivité